



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# Les femmes au parlement: 1995–2020

Regard sur  
25 ans



Des femmes manifestent devant le Parlement suisse lors d'une grève nationale des femmes organisée le 14 juin 2019 pour obtenir l'égalité des sexes. Les élections qui ont eu lieu plus tard dans l'année ont débouché sur un nombre sans précédent de femmes élues au Parlement. © Stefan Wermuth/AFP

*Un quart de siècle après la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Pékin, les attentes concernant la participation des femmes à la vie politique sont de plus en plus fortes. Atteindre une masse critique de 30 pour cent de sièges détenus par des femmes n'est plus l'objectif. Le changement de paradigme vers une pleine égalité a été la principale réalisation de ces 25 dernières années. Avec un objectif aussi audacieux, des mesures énergiques s'imposent pour accélérer le changement qui conduira à la parité dans les parlements.*

Ces 25 dernières années, la proportion de femmes dans les parlements à travers le monde a considérablement augmenté. En 1995, seuls 11,3 pour cent des parlementaires étaient des femmes. En 2015, ce chiffre avait presque doublé pour atteindre 22,1 pour cent. **Et bien que les progrès aient ralenti ces cinq dernières années, en 2020, la part des femmes dans les parlements nationaux avoisine les 25 pour cent.**

## REPÈRES

### Analyse mondiale sur les 25 dernières années

- Ces 25 dernières années, le pourcentage global de femmes dans les parlements a plus que doublé, atteignant 24,9 pour cent en 2020, contre 11,3 pour cent en 1995. Dans les chambres basses et uniques, le pourcentage de sièges occupés par des femmes est passé de 11,6 à 24,9 pour cent. Dans les chambres hautes, ce pourcentage est passé de 9,4 à 24,6 pour cent.
- En 1995, aucun parlement n'avait atteint la parité. En 2020, quatre pays ont au moins 50 pour cent de femmes dans leur chambre basse ou unique, et un pays a plus de 60 pour cent de sièges occupés par des femmes (Rwanda).
- Dans toutes les régions – hormis l'Europe – on dénombre des pays dont la chambre parlementaire basse ou unique a moins de 5 pour cent de femmes : trois dans la région Pacifique, trois dans la région MENA, une dans les Amériques, une en Asie et une en Afrique subsaharienne, soit neuf au total. En 1995, le nombre de ces chambres était de 52, réparties dans toutes les régions.
- Ces 25 dernières années, les plus grands progrès dans la représentation des femmes ont été réalisés au Rwanda, aux Émirats arabes unis, en Andorre et en Bolivie, avec respectivement +57, +50, +42,8 et +42,3 points de pourcentage enregistrés entre 1995 et 2020 dans leur chambre basse ou unique.

# REPÈRES

## Analyse régionale sur les 25 dernières années

- Des hauts et des bas : les Amériques ont connu la plus forte hausse en termes de participation des femmes au parlement, avec +18,6 points de pourcentage toutes chambres confondues ; l'Asie a enregistré le taux de croissance le plus faible, n'ayant recueilli que +6,8 points ces 25 dernières années.
- En 2020, seules les Amériques affichent un taux de femmes supérieur à 30 pour cent dans l'ensemble des chambres.
- Bien que l'Europe ne soit plus en tête du classement par région, les pays nordiques sont la seule sous-région à compter plus de 40 pour cent de femmes parlementaires.

## Élections de 2019

- Après les élections parlementaires de 2019, les plus grandes avancées en matière de participation des femmes ont été réalisées aux Émirats arabes unis, à la Dominique et en Ouzbékistan.

## Enseignements

- Les quotas ont été un facteur déterminant dans la progression de la participation des femmes à la vie politique. Parmi les 20 pays ayant la plus forte proportion de femmes au parlement en 2020, 16 appliquent une forme ou une autre de quota par sexe.
- D'autres facteurs clés contribuent à accélérer les progrès, notamment : les politiques visant à promouvoir le recrutement de femmes au sein des partis politiques, la présence de mouvements de femmes forts, les efforts de sensibilisation et une culture politique davantage sensible au genre.

Les pays qui ont réalisé les plus grands progrès entre 1995 et 2020 dans la chambre unique ou la chambre basse de leur parlement sont le Rwanda (+57 points de pourcentage), les Émirats arabes unis (+50 points), Andorre (+42,8 points) et la Bolivie (+42,3 points).

Des hausses tout aussi impressionnantes concernant la représentation des femmes ont eu lieu dans les chambres hautes en Bolivie (+43,5 points), au Mexique (+37 points), en Belgique (+36 points), à Antigua-et-Barbuda (+35 points) et en Argentine (+35 points également).

Au niveau régional, **les Amériques sont la seule région à avoir atteint le seuil de 30 pour cent** en moyenne dans toutes les chambres, enregistrant ainsi la plus forte progression toutes régions confondues entre 1995 et 2020 (+18,6 points). Avec +16,7 points, l'Europe a également accompli des progrès significatifs. Il ne lui manque que 0,1 point de pourcentage pour devenir la deuxième région à atteindre les 30 pour cent. Dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et du Pacifique, la représentation des femmes au parlement a augmenté d'environ 13 points. Avec +6,8 points, l'Asie affiche l'évolution la plus lente entre 1995 et 2020.

**L'Europe n'occupe plus la première place en ce qui concerne la représentation des femmes au parlement. Néanmoins, les pays nordiques sont la seule sous-région à avoir dépassé le seuil des 40 pour cent (43,9 % en 2020).**

En 1995, huit des 10 chambres basses et uniques où les femmes étaient les mieux représentées se trouvaient en Europe, les deux autres en Afrique subsaharienne et dans les Amériques. En 2020, ce classement est beaucoup plus diversifié : 2 pays en Europe, 5 dans les Amériques, 2 en Afrique subsaharienne et, pour la toute première fois, 1 dans la région MENA.

Tableau 1

### Dix pays où la représentation des femmes dans les chambres uniques et les chambres basses au parlement est la plus élevée (1995-2020)

| 1995       |             | 2020                |             |
|------------|-------------|---------------------|-------------|
| Pays       | % de femmes | Pays                | % de femmes |
| Suède      | 40,4        | Rwanda              | 61,3        |
| Norvège    | 39,4        | Cuba                | 53,2        |
| Danemark   | 33,5        | Bolivie             | 53,1        |
| Finlande   | 33,5        | Émirats arabes unis | 50,0        |
| Pays-Bas   | 32,7        | Mexique             | 48,2        |
| Seychelles | 27,3        | Nicaragua           | 47,3        |
| Autriche   | 26,8        | Suède               | 47,0        |
| Allemagne  | 26,3        | Grenade             | 46,7        |
| Islande    | 25,4        | Afrique du Sud      | 46,4        |
| Argentine  | 25,3        | Andorre             | 46,4        |

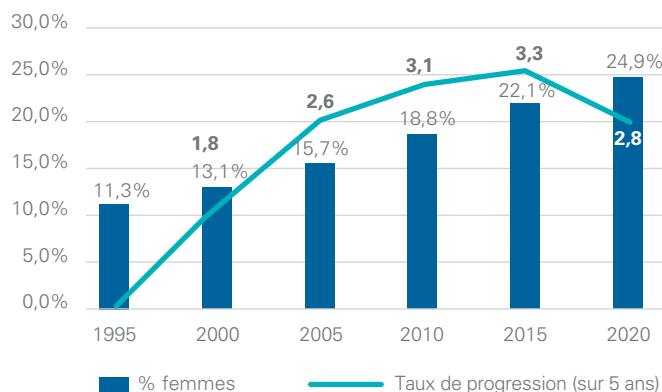
Dans l'ensemble, les parlements se dirigent vers la parité. En 2020, quatre pays comptent 50 pour cent ou plus de femmes dans la chambre basse ou unique de leur parlement, dont une avec un score supérieur à 60 pour cent (Rwanda). En 1995, seul le pays le mieux classé (la Suède) avait atteint 40 pour cent.

En 1995, 109 des 174 pays pour lesquels les données étaient disponibles comptaient moins de 10 pour cent de femmes dans la chambre basse ou unique de leur parlement, et seulement 2,9 pour cent des parlements – tous en Europe – avaient atteint 30 pour cent ou plus.

En 2020, seuls 24 pays sur 191 comptent moins de 10 pour cent de femmes parlementaires dans leur chambre basse ou unique. Et bien qu'une majorité de pays ait encore moins de 20 pour cent de femmes parlementaires, 28,3 pour cent des chambres uniques ou basses comptent au moins 30 pour cent de femmes dans leurs rangs. Dans plus d'un pays sur dix (12,6 %), 40 pour cent ou plus des sièges au parlement sont détenus par des femmes, et 2,1 pour cent des pays ont atteint la parité.

Figure 1

### Représentation des femmes dans les parlements nationaux, moyenne mondiale – 1995-2020



Source : données de l'Union interparlementaire (UIP) pour les chambres uniques et les chambres basses ; les chiffres sont ceux constatés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sauf pour 1995 (1<sup>er</sup> juillet).

Pourtant, dans toutes les régions – hormis l'Europe – on dénombre encore au moins une chambre parlementaire unique ou basse avec moins de 5 pour cent des sièges détenus par des femmes : trois dans la région Pacifique, trois dans la région MENA, une dans les Amériques, une en Asie et une en Afrique subsaharienne, soit neuf au total. Les trois États insulaires du Pacifique inclus dans cette liste ne comptent actuellement aucune femme parmi leurs membres. Deux d'entre eux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu, ont déjà eu des femmes dans leur parlement. La Micronésie n'a jamais eu de femme parlementaire.

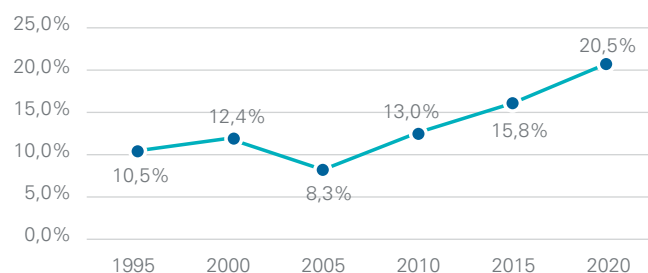
**En 2020, le Pacifique est la seule région à avoir des parlements sans femmes.** En 1995, dix pays – répartis dans toutes les régions sauf l'Europe – n'avaient aucune femme dans la chambre unique ou basse de leur parlement. En 2015, cette tendance s'observait encore dans la région du Pacifique et la région MENA. Les progrès enregistrés dans la région MENA ont été accélérés grâce aux réformes menées dans les pays du Golfe, lesquels ont levé les restrictions légales à la participation des femmes à la vie politique. À l'heure actuelle, aucun pays n'impose de restriction légale à la représentation des femmes au parlement, même si plusieurs obstacles socio-économiques perdurent et empêchent les femmes d'agir sur un pied d'égalité avec les hommes.

## Les femmes aux postes de direction au parlement

Malgré de nouveaux progrès dans l'accès des femmes aux postes de direction au parlement, la présidence des parlements demeure dominée par les hommes. **La proportion de femmes présidentes de parlement a quasiment doublé entre 1995 et 2020, passant de 10,5 à 20,5 pour cent.** Aujourd'hui, les femmes détiennent 57 des 278 postes de président de parlement ou de chambre parlementaire dans 192 pays.

Figure 2

### Évolution (en %) des présidentes de parlement – 1995-2020



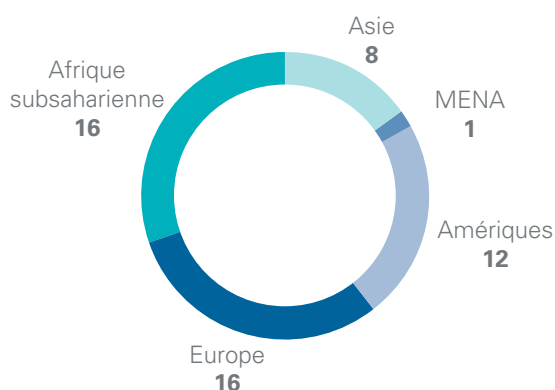
Depuis 2015, plusieurs parlements dans quatre régions ont nommé pour la première fois une femme présidente de parlement. L'Asie est en tête avec cinq femmes nommées : Népal (2015), Viet Nam (2016), Philippines (2018), ainsi qu'Indonésie et Kazakhstan (tous deux en 2019). Quatre pays africains ont nommé pour la première fois de leur histoire une femme à la présidence de leur parlement ou d'une des chambres : Namibie (2015), ainsi que République démocratique du Congo, Malawi et Togo (2019). Dans la région MENA, des femmes ont accédé pour la première fois au poste de présidente du parlement dans trois pays : Émirats arabes unis (2015), République arabe syrienne (2016) et Bahreïn (2018). Et en Europe, le Conseil général d'Andorre a nommé sa première femme présidente en 2019.

Toutes les régions du monde ont vu des femmes accéder au poste de présidente de parlement. À l'heure actuelle, seule la région du Pacifique n'a pas de femme occupant un tel poste.



Depuis une décennie, la Chambre des députés du Rwanda est présidée par une femme. En 2013, le Rwanda est devenu le premier pays à avoir plus de 60 pour cent de sièges parlementaires occupés par des femmes. © Cyril Ndegeya/AFP

Figure 3

**Présidentes de parlement par région, au 1<sup>er</sup> janvier 2020****Au sujet des femmes présidentes de commissions parlementaires, les données de l'UIP concernant 167 chambres dessinent un panorama contrasté.**

Les femmes président actuellement 26 pour cent des commissions des affaires étrangères, de la défense, des finances, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Mais cette part varie considérablement selon le type de commission, de 73 pour cent pour les commissions de l'égalité des sexes à seulement 10 pour cent pour les commissions de la défense. Par ailleurs, les femmes président un tiers des commissions des droits de l'homme, un cinquième des commissions des affaires étrangères et 13 pour cent des commissions des finances.

## Quotas par sexe : un facteur déterminant de progrès

Avant 1995, seuls deux pays – l'Argentine et le Népal – appliquaient des quotas par sexe fixés par la loi. Puis, au cours des 25 dernières années, les quotas se sont étendus à toutes les régions du monde, faisant ainsi augmenter la proportion de femmes dans les parlements. Aujourd'hui, 81 pays appliquent des lois prévoyant des quotas par sexe lors des élections. Et deux pays ont adopté de nouvelles mesures juridiques en 2019 : un décret présidentiel imposant la parité aux Émirats arabes unis et une nouvelle disposition constitutionnelle au Bénin prévoyant l'inscription de quotas dans la loi électorale. Par ailleurs, en Guinée, le quota de femmes pour les listes de candidats a été revu à la hausse en mai 2019, passant de 30 à 50 pour cent.

En moyenne, la part des femmes dans les chambres parlementaires sans quotas est nettement plus faible. En 2019, les femmes ont remporté 25,8 pour cent de l'ensemble des sièges des chambres parlementaires à pourvoir. Dans les 40 chambres qui ont appliqué des quotas – soit prévus par la loi, soit appliqués volontairement par les partis politiques – les femmes ont obtenu 30,3 pour cent des sièges en moyenne. Dans les 28 autres chambres dépourvues de système de quotas, seuls 17,9 pour cent des sièges ont été remportés par des femmes.

Tableau 2

**Quotas par sexe dans les 20 pays où la proportion de femmes parlementaires (chambres uniques ou basses) est la plus élevée (données 2020)**

| Pays                   | % de femmes | Quota  |
|------------------------|-------------|--------|
| 1. Rwanda              | 61,3        | Oui**  |
| 2. Cuba                | 53,2        | Non    |
| 3. Bolivie             | 53,1        | Oui*** |
| 4. Émirats arabes unis | 50,0        | Oui**  |
| 5. Mexique             | 48,2        | Oui*** |
| 6. Nicaragua           | 47,3        | Oui*** |
| 7. Suède               | 47,0        | Oui*   |
| 8. Grenade             | 46,7        | Non    |
| 9. Afrique du Sud      | 46,4        | Oui*   |
| " Andorre              | 46,4        | Non    |
| 11. Finlande           | 46,0        | Non    |
| 12. Costa Rica         | 45,6        | Oui**  |
| 13. Espagne            | 44,0        | Oui*** |
| 14. Sénégal            | 43,0        | Oui**  |
| 15. Namibie            | 42,7        | Oui*   |
| 16. Suisse             | 41,5        | Oui*   |
| 17. Norvège            | 41,4        | Oui*   |
| 18. Mozambique         | 41,2        | Oui*   |
| 19. Argentine          | 40,9        | Oui**  |
| 20. Nouvelle-Zélande   | 40,8        | Oui*   |

Oui\* Quotas fixés volontairement par les partis politiques

Oui\*\* Quotas prévus par la loi (sièges réservés plus quota de candidates prévu par la loi)

Oui\*\*\* Quotas prévus par la loi et quotas établis par les partis politiques

## Les femmes à l'UIP, une longue tradition de participation et d'influence

Au cours de ses 130 années d'existence, l'UIP n'a cessé d'encourager la participation des femmes à la vie politique. Elle a également montré la voie à de nombreux égards, par exemple en instaurant des quotas pour renforcer le rôle des femmes dans les prises de décision. Les femmes jouent un rôle dans l'Organisation depuis les années 1920. Et depuis les années 1980, les femmes parlementaires disposent d'une structure spécifique – le Forum des femmes parlementaires – pour mieux faire entendre la voix des représentantes au sein de l'Organisation, et des quotas ont été instaurés pour accroître le rôle des femmes dans les prises de décision.

**Les femmes aux postes de direction**

- Depuis 1995, deux femmes ont été élues à la présidence de l'UIP : M<sup>me</sup> Najma Heptulla (Inde) en 1999, suivie de M<sup>me</sup> Gabriela Cuevas (Mexique) en 2017. M<sup>me</sup> Cuevas est également la plus jeune présidente de l'histoire de l'UIP.

- La part des femmes au sein du Comité exécutif est passée de 30,8 pour cent en 1995 à 35,7 pour cent aujourd'hui. Les quotas de femmes au sein du Comité exécutif ont été instaurés en 1987.
- Le nombre de femmes a également augmenté au sein des commissions permanentes de l'UIP. Il y a 25 ans, seules deux des douze fonctions dirigeantes des commissions permanentes étaient occupées par des femmes (elles étaient alors vice-présidentes). En 2020, quatre des huit fonctions dirigeantes des commissions permanentes sont occupées par des femmes (une présidente et trois vice-présidentes).

### Femmes déléguées

- Ces 25 dernières années, le taux de participation des femmes aux Assemblées de l'UIP a toujours été supérieur au taux de représentation des femmes dans les parlements nationaux. En 1995, les femmes représentaient 17 pour cent

des délégués (contre 11,3 pour cent dans les parlements nationaux). Depuis 2005, ce chiffre s'est stabilisé autour de 30 pour cent.

## Tendances régionales

### Amériques : les mesures d'égalité prises de longue date donnent des résultats durables

Ces 25 dernières années, la représentation des femmes au parlement a augmenté à un rythme plus soutenu dans les Amériques que dans les autres régions. En 1995, au moment de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la part des femmes dans les parlements était de 12,7 pour cent, ce qui plaçait la région juste derrière l'Asie et l'Europe. Au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, les Amériques ont devancé toutes les autres régions, et cette tendance s'est accélérée ces cinq dernières années puisque le taux de représentation des femmes a gagné 1 point de pourcentage par an en moyenne. En janvier 2019, les Amériques sont devenues la première région à atteindre le seuil de 30 pour cent.

Figure 4

### Renouvellement des parlements en 2019

Progrès et reculs (en %) des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de parlement renouvelées en 2019

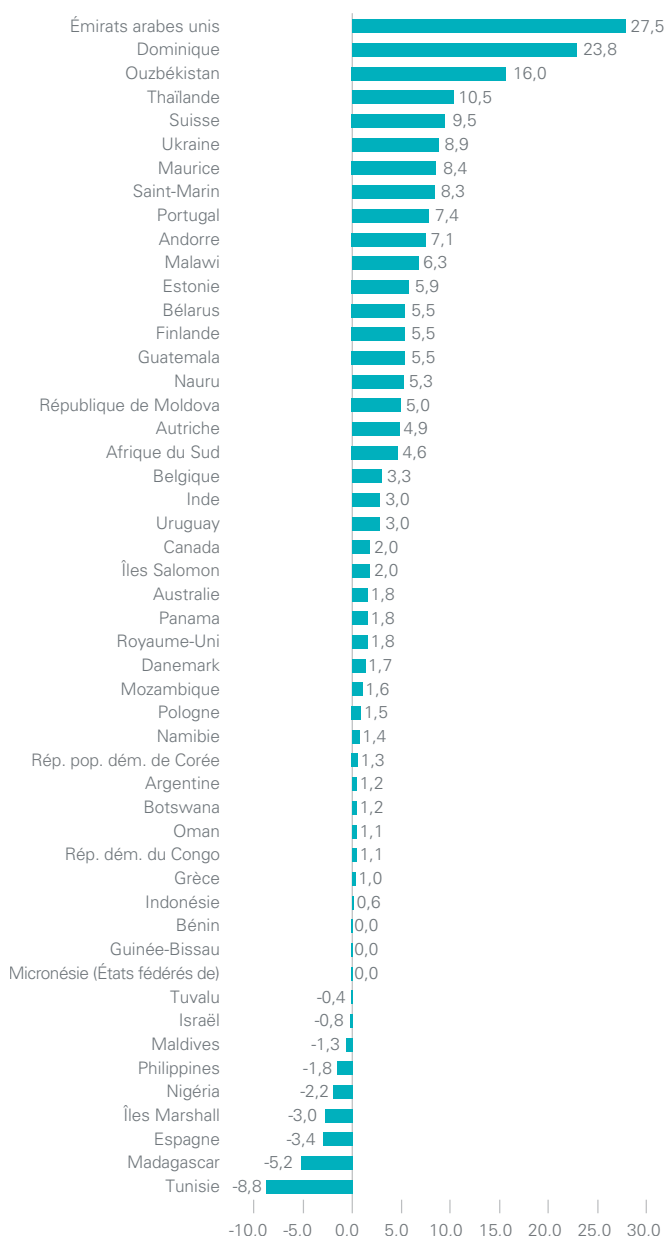
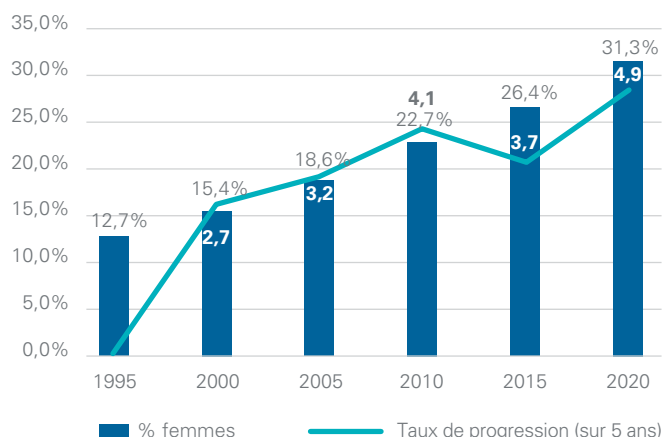


Figure 5

### Représentation des femmes dans les parlements nationaux des Amériques – 1995-2020



**Aujourd'hui, trois des cinq premiers pays avec la plus forte proportion de femmes parlementaires sont situés en Amérique latine et dans les Caraïbes (Bolivie, Cuba et Mexique).**

**Les élections organisées en 2019 ont confirmé la tendance à la hausse dans la région, marquée par des progrès considérables et aucun recul.** La Dominique a enregistré la plus forte augmentation de la part de sièges parlementaires occupés par des femmes dans la région (en hausse de 23,8 points), tandis que l'Uruguay (+5,5 points) et le Guatemala (+3 points) ont également affiché des avancées notables. Dans certains cas, les progrès n'ont pas dépassé le seuil des 2 points (Argentine +1,2 point, Panama +1,8 point et Canada +2 points).

En 2019, **la Dominique** a enregistré, toutes régions confondues, l'une des plus fortes progressions concernant les renouvellements de sièges parlementaires. Les femmes



La Bolivie devient le premier pays des Amériques à atteindre la parité au parlement, avec entre autres l'élection de nombreuses femmes autochtones. © Gonzalo Espinoza/AFP

ont remporté 38,1 pour cent des sièges à l'Assemblée, soit une forte hausse par rapport aux 14,3 pour cent de 2014, et ce en l'absence même de quotas par sexe. Malgré la prégnance des stéréotypes de genre dans les Caraïbes, les femmes sont engagées de longue date dans la vie politique à la Dominique, où elles représentent 40,9 pour cent des membres élus dans les conseils municipaux<sup>1</sup>. La présence des femmes aux postes de direction n'est pas non plus un phénomène nouveau dans le pays. Le Parlement a été présidé par une femme de 2010 à février 2020, et la Dominique a eu la première femme Première ministre des Caraïbes (entre 1980 et 1995). La forte

1 CEPALSTAT (données 2015). Voir <https://estadisticas.cepal.org/cepalstat/tabulador/ConsultaIntegrada.asp?idIndicador=1708&idioma=i> (consulté le 3 janvier 2020).

**Les femmes autochtones des Amériques sont confrontées à une "triple discrimination".** Elles sont souvent exclues du fait qu'elles sont à la fois femmes, autochtones et pauvres. Plus de 70 millions de personnes issues des peuples autochtones vivent dans les Amériques et leur lutte pour leur représentation politique, indépendamment du sexe, a été difficile. En Bolivie, les femmes autochtones ont commencé à être représentées au Parlement en 1989 avec l'élection de Remedios Loza au Congrès national. Ces dernières années, le soutien que les mouvements de femmes autochtones ont apporté au parti au pouvoir s'est traduit par une représentation accrue au Parlement. Aux États-Unis, les premières femmes amérindiennes n'ont été élues au Congrès qu'en 2019.

augmentation de la part de femmes parlementaires suite aux élections de 2019 peut également être attribuée au fait que la Dominique a un petit parlement, mais aussi à l'augmentation du nombre de femmes candidates par rapport aux élections précédentes (13 en 2019, contre 6 en 2014, malgré un nombre total de candidats quasi stable).

**La représentation des femmes en politique dans les Amériques varie considérablement d'une sous-région à l'autre.** Les Caraïbes affichent le pourcentage de femmes parlementaires le plus élevé (35,8 %). Cuba, qui détient le plus grand parlement de la sous-région, arrive en tête avec 53,2 pour cent de sièges détenus par des femmes, suivie de la Grenade et de la Dominique. Vient ensuite l'Amérique du Nord, où les femmes occupent 36,1 pour cent des sièges parlementaires. Dans ce groupe, le Mexique arrive en tête, avec 48,2 pour cent de femmes à la chambre basse et 49,2 pour cent à la chambre haute. L'Amérique centrale se place en troisième position, avec en tête le Nicaragua (où 47,3 % des parlementaires sont des femmes) et le Costa Rica, même si la moyenne à l'échelle de la sous-région demeure à 27,7 pour cent. L'Amérique du Sud arrive en dernière position, avec 26,4 pour cent, bien que la Bolivie compte un pourcentage impressionnant de 53,1 pour cent de femmes à la chambre basse et de 47,2 pour cent à la chambre haute.

**La région applique depuis longtemps des mesures d'égalité, 16 pays d'Amérique latine disposant de lois sur les quotas. Ces mesures ont permis d'obtenir des résultats significatifs.** Pour la plupart de ces pays, l'objectif de 30 est déjà dépassé. Ils se rapprochent de la parité et, dans certains cas, l'atteignent. Deux des pays leaders de la région – la Bolivie et le Mexique – offrent des exemples de mise en œuvre réussie de quotas par sexe. Après l'instauration des quotas dans les années 1990, les deux pays ont progressivement relevé leurs objectifs vers la parité, tout en renforçant les mécanismes de mise en œuvre. Certains progrès dans la représentation des femmes ont été réalisés suite à l'intervention de tribunaux nationaux, qui ont fait respecter les mécanismes d'égalité des sexes nouvellement adoptés. En Bolivie, la loi de 2010 qui a instauré la parité et un système d'alternance n'aurait pas eu autant de succès sans le rejet systématique des listes de partis non conformes<sup>2</sup>. Ces exemples montrent que les quotas seuls ne suffisent peut-être pas à insuffler des changements significatifs, et que les progrès dépendent également de l'engagement des partis politiques combiné à des objectifs ambitieux et à des mécanismes stricts de responsabilité et d'application des textes. De même, l'efficacité des quotas dépend en grande partie du type de système électoral. Le scrutin proportionnel s'est avéré être bénéfique.

Le contrôle public du financement des campagnes renforce également l'application des quotas imposés par la loi. Les

2 RT, "Cómo Bolivia se convirtió en el segundo país del mundo con mayor participación de mujeres en política," 2 octobre 2019. Voir <https://actualidad.rt.com/actualidad/329017-bolivia-ejemplar-camino-paridad-democratica> (consulté le 22 janvier 2020).

données collectées au Brésil et au Pérou montrent que les dons aux candidats hommes sont, en moyenne, trois fois plus élevés que ceux en faveur des candidates, notamment du fait que les femmes ne sont pas aussi bien connectées que les hommes aux sources potentielles de financement des campagnes.

En 1997, le Brésil est devenu l'un des premiers pays des Amériques à instaurer un système de quotas par sexe. À l'époque, les femmes occupaient moins de 7 pour cent des sièges à la Chambre des députés. En vertu de la nouvelle loi électorale, les listes des partis devaient comporter au moins 30 pour cent de candidats de chaque sexe. Pourtant, plus de 20 ans plus tard, lors des élections de 2018, les femmes ont remporté à peine 15 pour cent des sièges à la chambre basse du Parlement brésilien. Le financement non réglementé des campagnes électorales a faussé le processus électoral en faveur des hommes, et donc aux dépens des femmes. L'augmentation de 5 points de la représentation des femmes à la Chambre des députés brésilienne depuis les élections de 2014 peut être attribuée à une décision de justice sur le financement public des campagnes, qui a eu pour effet d'accroître le score des femmes.

**Si les quotas par sexe prévus par la loi ont eu, dans l'ensemble, des résultats positifs dans les Amériques, 17 pays de la région demeurent dépourvus d'une politique nationale de quotas.** La plupart d'entre eux se situent en Amérique du Nord et en Amérique centrale. Au Canada et aux États-Unis, la représentation des femmes dans les chambres basses a augmenté de 10 points de pourcentage entre 1995 et 2020, pour s'établir aujourd'hui à 23,4 et 29 pour cent respectivement. Aux **États-Unis**, les inégalités entre les sexes en politique sont exacerbées par le recours au scrutin majoritaire, le fort avantage dont bénéficient les candidats déjà en poste et un système de collecte de fonds différencié selon les sexes. Au **Canada**, la couverture médiatique sexiste et l'absence de lieux de travail favorables à la famille et à l'égalité des sexes ont été cités comme étant les principaux facteurs qui dissuadent les femmes de se présenter aux élections<sup>3</sup>. Bien que ces circonstances ne soient pas spécifiques au Canada, elles sont une caractéristique commune du débat public autour des obstacles qui empêchent une plus grande participation des femmes à la vie politique. Le Canada se rapproche toutefois de la masse critique de 30 pour cent, la société civile jouant un rôle de premier plan pour inciter davantage de femmes à se présenter aux élections. Un nombre record de femmes se sont présentées aux élections de 2019 : 42 pour cent des candidats étaient des femmes, contre 33 pour cent en 2015. En conséquence, la part de femmes parlementaires est désormais supérieure de 2 points de pourcentage à ce qu'elle était auparavant<sup>4</sup>.

3 Chambre des communes du Canada, *Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne*. Rapport du Comité permanent de la condition féminine (2019).

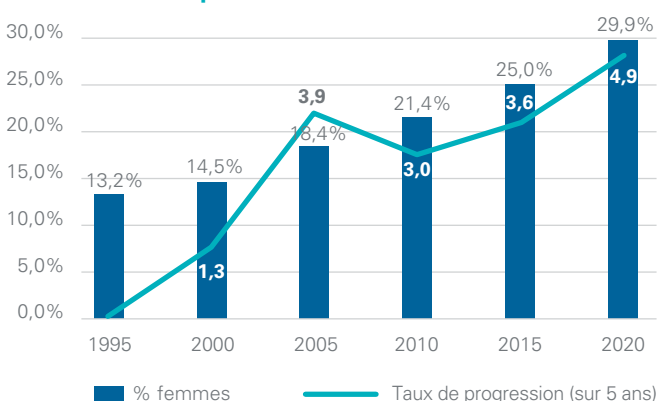
4 Equal Voice, "Données encourageantes : le nombre de femmes candidates fédérales a augmenté en moyenne de 9 % tous partis politiques confondus depuis 2015", 3 octobre 2019. Voir [https://www.equalvoice.ca/encouraging\\_data\\_number\\_of\\_federal\\_women\\_candidates\\_increased\\_on\\_average\\_9\\_across\\_party\\_lines\\_since\\_2015](https://www.equalvoice.ca/encouraging_data_number_of_federal_women_candidates_increased_on_average_9_across_party_lines_since_2015) (consulté le 22 janvier 2020).

## Europe : la région poursuit ses progrès mais perd sa place de leader

Ces 25 dernières années, les pays européens ont également enregistré des avancées importantes en ce qui concerne la représentation des femmes dans les parlements nationaux. Entre 1995 et 2020, la part de femmes parlementaires dans la région est passée de 13,2 à 29,9 pour cent (+16,7 points), soit à peine 0,1 point de pourcentage de moins que le seuil de 30 pour cent.

Figure 6

### Représentation des femmes dans les parlements nationaux d'Europe – 1995-2020



En **Suisse**, contrairement à la plupart des pays européens, les femmes n'ont obtenu le droit de vote et de se présenter aux élections nationales que relativement récemment (en 1971). Cela rend les progrès récents d'autant plus impressionnants : aux élections législatives de 2019, les femmes ont remporté plus de 40 pour cent des sièges à la chambre basse et occupent désormais des postes clés dans l'ensemble de l'échiquier politique.

**Bien que l'Europe ait quasiment atteint la masse critique, la région a perdu sa place de leader.** En 1995, 8 des 10 premiers pays en termes de représentation féminine se trouvaient en Europe (Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Islande). Mais en 2020, seuls deux pays européens – la Suède et Andorre – figurent sur la liste. En Europe, les pays nordiques demeurent en tête (43,9 % des sièges occupés par des femmes en 2020). On constate néanmoins que l'Europe du Sud dépasse désormais aussi la moyenne régionale (30,9 % des sièges occupés par des femmes), juste derrière l'Europe occidentale (33,4 %).

Si l'Europe n'est plus en tête du classement par région, un certain nombre de pays européens ont enregistré des avancées spectaculaires ces 25 dernières années. Depuis 1995, les plus fortes progressions de la représentation des femmes dans les chambres basses et les chambres uniques ont été constatées en Andorre (+42,8 points), en Macédoine du Nord (+36,7 points), au Bélarus (+36,2 points), en France (+33,1 points), en Belgique (+28,7 points), en Espagne (+28,0 points), à Monaco (+27,7 points) et au Portugal (+27,0 points). Tous ces pays sauf deux – le Bélarus



Le Congrès des députés d'Espagne réélit sa présidente en décembre 2019, à l'issue d'élections générales où 40 pour cent des sièges ont été remportés par des femmes. Ces 25 dernières années, l'Europe a enregistré une hausse constante du pourcentage de sièges parlementaires occupés par des femmes et du nombre de femmes occupant des postes de direction. © Pierre-Philippe Marcou/AFP

et Monaco – appliquent des quotas fixés par la loi. Dans les chambres hautes, les progrès les plus significatifs concernant la représentation des femmes après 1995 ont été réalisés par la Belgique (+35,8 points), la France (+27,2 points), l'Espagne (+26,4 points), l'Italie (+25,5 points) et l'Allemagne (+20,0 points).

Ces cinq dernières années, la représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques a augmenté de plus de 10 points de pourcentage dans six pays européens : France (39,5 % de femmes, +13,3 points), Bélarus (40 %, +12,8 points), Arménie (23,5 %, +12,8 points), Monaco (33,3 %, +12,5 points), Monténégro (29,6 %, +12,4 points) et Lettonie (30 %, +12,0 points).

**En 2020, les femmes détiennent 40 pour cent ou plus des sièges dans les chambres uniques ou basses de dix pays européens :** Andorre, Bélarus, Belgique, Finlande, Macédoine du Nord, Norvège, Portugal, Espagne, Suède et Suisse. En 1995, un seul pays (la Suède) dépassait ce seuil. En 2015, ce nombre était passé à quatre (Finlande, Islande, Espagne et Suède).

Aucun pays européen n'a atteint la parité au parlement. Les pays nordiques continuent de se démarquer, tant au niveau régional que mondial, par la proportion relativement élevée de femmes dans leurs parlements : 43,9 pour cent. Seuls trois d'entre eux sont proches de la parité et l'Islande a vu sa part

de femmes parlementaires diminuer de manière significative (-9,5 points) suite aux dernières élections. Bien que les pays nordiques n'appliquent pas de quotas fixés par la loi et n'aient pas complètement atteint la parité, ils sont à juste titre considérés comme des sociétés modèles dotées d'une véritable culture de l'égalité acquise grâce aux efforts déployés de longue date par le mouvement des femmes et à un siècle de participation des femmes. De même, leurs résultats exceptionnels en matière de représentation des femmes au parlement peuvent être attribués aux initiatives prises par les partis politiques, ainsi qu'aux facteurs socio-économiques, institutionnels et culturels dominants.

Les pays européens où la représentation des femmes dans les parlements nationaux est la plus faible (20 % ou moins) sont l'Azerbaïdjan, Chypre, la Géorgie, la Hongrie, le Liechtenstein, Malte, la Fédération de Russie et la Turquie. Parmi ces pays, quatre n'appliquent aucun quota par sexe, tandis que les autres ont des systèmes de quotas fixés volontairement par les partis politiques.

**Les quotas par sexe ont contribué à renforcer la représentation des femmes au parlement dans la plupart des pays des Balkans.** Les pays suivants appliquent des quotas de candidats fixés par la loi : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Slovaquie. En fait, la Macédoine du Nord a enregistré l'une des plus fortes proportions de femmes au sein de son

Parlement, aussi bien au niveau de la sous-région qu'au niveau européen. Le pays offre un excellent exemple de système efficace de quotas élevés (40 %) fixés par la loi avec placement intentionnel de candidats sur les listes électorales (au moins une femme parmi les trois premières places sur la liste).

**Les chiffres des élections parlementaires européennes de 2019 révèlent une progression de la représentation des femmes d'au moins 5 points de pourcentage dans plusieurs pays :** Suisse (+9,5 points), Ukraine (+8,9 points), Saint-Marin (+8,3 points), Portugal (+7,4 points), Andorre (+7,1 points), Estonie (+5,9 points), Finlande (+5,5 points) et République de Moldova (+5 points).

La Finlande se distingue en termes de représentation politique des femmes. Ces dernières détiennent 45,6 pour cent des sièges au Parlement. Et en décembre 2019, la sociale-démocrate Sanna Marin, âgée de 34 ans, est devenue le plus jeune Première ministre en exercice au monde, à la tête d'une coalition formée avec quatre autres partis dirigés par des femmes, toutes âgées de moins de 35 ans sauf une. La Finlande a une longue tradition de représentation des femmes dans la vie politique. En 1906, avant d'obtenir son indépendance, elle est devenue le premier pays au monde à accorder les pleins droits politiques aux femmes.

En 2019, un nombre record de femmes ont été élues au Parlement suisse (41,5 % des sièges à la chambre basse). Ce bond de 9,5 points a probablement été influencé par la grève des femmes du 14 juin 2019. Lors de cet important mouvement populaire qui s'est déroulé quelques mois avant les élections, un demi-million de femmes de tous les milieux et de tous les âges sont descendues dans les rues à travers le pays pour réclamer «de meilleurs salaires, une plus grande égalité et davantage de respect». Ce résultat impressionnant peut également être attribué à la «vague verte», qui a vu le parti des Verts suisses gagner un grand nombre de sièges, dont beaucoup sont occupés par des femmes.

Au **Royaume-Uni**, la part de femmes parlementaires a augmenté pour atteindre 33,8 pour cent (+2 points) suite aux élections de décembre 2019, malgré un environnement politique difficile. De nombreuses femmes se sont éloignées de la politique, suite à des actes de violence, des mauvais traitements, voire des menaces de mort et de viol<sup>5</sup>. Malgré tout, 34 pour cent des candidats aux élections de 2019 étaient des femmes (contre 29,5 % en 2017). Ce phénomène est le fruit des campagnes menées par la société civile, mais aussi des quotas fixés volontairement par les partis en vue de favoriser la parité.

La plupart des pays européens utilisent des systèmes électoraux proportionnels ou mixtes qui combinent des éléments de scrutin proportionnel et majoritaire. À travers

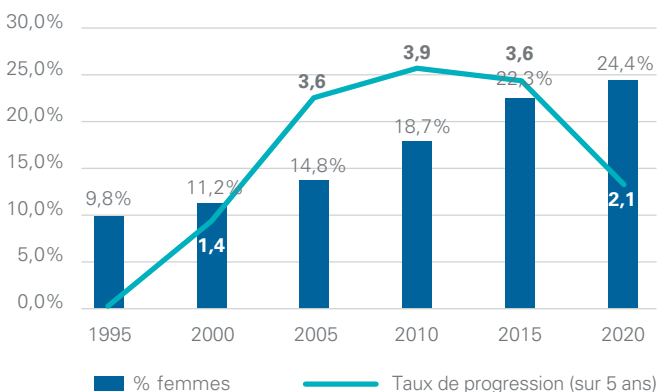
le monde, environ deux fois plus de femmes sont élues au parlement avec des systèmes proportionnels plutôt qu'avec des systèmes majoritaires<sup>6</sup>. Les systèmes électoraux proportionnels, le financement public des campagnes et la sélection des candidats par les partis ont créé un environnement favorable à la promotion des femmes. Les quotas par sexe demeurent cependant l'outil le plus efficace. La plupart des pays européens appliquent ce type de quotas, qu'ils soient fixés par la loi ou volontairement par les partis. Le financement public des partis politiques – modèle adopté par plusieurs pays européens – peut inciter les partis à recruter et à désigner davantage de candidates.

### Afrique subsaharienne: les quotas par sexe entraînent un changement culturel

**Le Rwanda est depuis longtemps le pays au monde qui compte le plus de femmes au parlement, et il demeure le seul pays où la part des femmes parlementaires a dépassé le seuil de 60 pour cent. Au tournant de l'année 2020, 24,4 pour cent des parlementaires de la région étaient des femmes, soit une hausse impressionnante de 14,6 points de pourcentage par rapport à 1995. Il convient toutefois de noter que le rythme de la croissance a reculé ces cinq dernières années, se fixant à seulement 2 points.**

Figure 7

#### Représentation des femmes dans les parlements nationaux d'Afrique subsaharienne – 1995-2020



**Les femmes occupent actuellement plus de 30 pour cent des sièges dans les chambres basses ou uniques de 11 pays d'Afrique subsaharienne. La part des sièges occupés par des femmes dépasse 40 pour cent dans les cinq pays suivants :** Rwanda (61,3 %), Afrique du Sud (46,4 %), Sénégal (43,0 %), Namibie (42,7 %) et Mozambique (41,2 %).

Ces cinq dernières années, trois pays de la région ont vu la part de femmes dans leurs chambres basses ou uniques augmenter d'au moins 10 points de pourcentage : Djibouti (26,2 % de femmes, +15,8 points), Éthiopie (38,8 %, +11 points) et Somalie (24,4 %, +10,4 points).

Avec 26,2 pour cent, **Djibouti** a enregistré l'un des taux de croissance les plus élevés de ces 25 dernières années dans la région en ce qui concerne la représentation des femmes au parlement. Le pays a élu sa première femme

5 BBC, "Women MPs say abuse forcing them from politics", 31 octobre 2019. Voir <https://www.bbc.com/news/election-2019-50246969> (consulté le 27 janvier 2020).

6 Saskia Brechenmacher, *Tackling Women's Underrepresentation in U.S. Politics: Comparative Perspectives from Europe* (Dotation Carnegie pour la paix internationale, 2018).

Djibouti, avril 2016. Une femme quitte un bureau de vote après avoir déposé son bulletin dans l'urne. Le pays a connu l'une des plus fortes hausses de la représentation féminine au parlement ces dernières années, avec 26 pour cent des sièges occupés par des femmes.

© Karim Lebour/AFP



parlementaire en 2003, après l'entrée en vigueur d'une loi imposant un quota de femmes de 10 pour cent au parlement. En vertu d'une nouvelle loi promulguée en 2018, au moins 25 pour cent des membres de l'Assemblée nationale doivent être des femmes et les partis politiques doivent

présenter des listes de candidats où chaque sexe doit être représenté à hauteur d'au moins 25 pour cent. Ainsi, les femmes représentaient environ un quart des 112 candidats aux élections de 2018, et détiennent actuellement 17 des 65 sièges à l'Assemblée nationale. À la suite des dernières élections, le président de l'Assemblée nationale a annoncé son intention de créer un forum de femmes parlementaires, ainsi qu'un forum chargé des questions de genre composé de parlementaires des deux sexes. Ces groupes seront appelés à jouer un rôle décisif dans l'adoption d'une nouvelle législation destinée à lutter contre la violence sexiste et à promouvoir l'égalité des sexes.

### **Le Rwanda est actuellement numéro un mondial en termes de représentation des femmes au parlement.**

En 1995, seuls 4,3 pour cent des sièges étaient détenus par des femmes. Un changement majeur est intervenu avec la promulgation de la nouvelle Constitution en 2003, qui prévoit qu'au moins 30 pour cent des sièges parlementaires soient réservés aux femmes. En 2008, les femmes détenaient plus de la moitié des sièges au Parlement rwandais, et les élections de 2013 ont porté ce chiffre à près de 64 pour cent. Après les élections de 2016, cette part a légèrement baissé, à 61 pour cent, mais le Rwanda peut toujours se targuer d'être le seul pays au monde où la représentation des femmes au Parlement dépasse les 60 pour cent. En outre, la chambre basse du Parlement rwandais est présidée par une femme depuis 2008.

La proportion de femmes parlementaires au Rwanda dépasse de loin le seuil de 30 % imposé par la Constitution. La combinaison de différentes mesures – 24 sièges réservés aux femmes et un quota de 30 % de candidates sur les listes des partis – devrait permettre de garantir la parité (40 femmes sur 80 membres). Or on s'aperçoit que, parmi les femmes qui figurent sur les listes de candidats, leur taux d'élection dépasse souvent le seuil minimum. En outre, au Rwanda, l'augmentation de la représentation parlementaire des femmes depuis 1995 a été plus rapide que partout ailleurs dans le monde (+57 points de pourcentage). Le Rwanda est aussi un pays où le statut socio-économique et juridique des femmes s'est amélioré ces 25 dernières années.

### **Dans cinq pays d'Afrique subsaharienne, les femmes représentent 10 pour cent ou moins des parlementaires.**

La situation est particulièrement préoccupante au Nigéria, où la part de femmes à la chambre basse du Parlement est tombée à 3,4 pour cent suite aux dernières élections (2,2 points de pourcentage de moins que lors de la précédente législature). À la Chambre haute, 12,3 pour cent des candidats étaient des femmes et ces dernières ont remporté 7,3 pour cent des sièges (aucun changement par rapport à la précédente législature). Pour les femmes, au Nigéria, se lancer en politique demeure difficile pour de nombreuses raisons, notamment le manque de financement et d'éducation, et leur faible représentation dans les structures des partis. Néanmoins, le Parlement actuel a prévu de débattre d'un projet de loi sur l'égalité des sexes qui devrait permettre de remédier à la sous-représentation des femmes dans la vie politique.

### **Dans l'ensemble, depuis les élections de 2019, les progrès ont été soutenus dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.**

En Namibie, la représentation des femmes à l'Assemblée nationale (la chambre basse du parlement) est passée à 42,7 pour cent, soit une augmentation de 1,4 point par rapport aux élections précédentes et nettement supérieure au chiffre de 18,1 pour cent enregistré en 1995. Cette amélioration peut être

partiellement attribuée au quota volontaire de 50 pour cent de femmes adopté par l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO), qui comprend le système d'alternance des sexes sur les listes électorales. De même, le Congrès national africain (ANC) – le plus grand parti politique d'Afrique du Sud – applique depuis 2009 un quota de 50 pour cent de femmes pour les élections nationales. En conséquence, la part de femmes à la chambre basse du Parlement est passée de 20 pour cent en 1995 à 46,3 pour cent aux dernières élections de 2019 (+4,6 points par rapport aux élections précédentes).

D'autres pays d'Afrique subsaharienne ayant organisé des élections en 2019 ont vu croître de façon significative la représentation des femmes : Maurice (20 % de femmes, +8,4 points) et le Malawi (22,9 %, +6,3 points). Les deux parlements ont récemment élu leurs premières présidentes : Maurice en 2014 lors de la précédente législature, et le Malawi lors des élections de 2019.

**La plupart des pays d'Afrique subsaharienne avec un niveau élevé de représentation des femmes ont pu atteindre un tel résultat grâce à l'utilisation de quotas.** Dix-huit des 47 pays de la région appliquent des quotas par sexe fixés par la loi, et dans sept de ces pays (dont le Rwanda, le Sénégal et le Soudan du Sud), les quotas sont inscrits dans la Constitution et appliqués par le biais de la loi électorale. Neuf pays utilisent un système combiné de sièges réservés aux femmes et de quotas par sexe sur les listes de candidats. Dans certains pays africains, les partis politiques ont également adopté des règles internes pour inclure un certain pourcentage de femmes parmi leurs candidats au parlement (Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Mozambique et Namibie, par exemple).

**De manière générale, les pays où les femmes totalisent moins de 15 pour cent des sièges au parlement n'appliquent pas de quotas par sexe.** Il existe toutefois quelques exceptions. Au Burkina Faso, au Liberia et en République démocratique du Congo, l'application des quotas est compromise par l'absence de sanctions statutaires en cas de non-respect des quotas. En revanche, au Mali, le système de quotas récemment adopté doit être appliqué pour la première fois aux élections législatives de 2020. En vertu de la nouvelle loi, les partis qui ne respectent pas le quota par sexe de 30 pour cent verront leurs listes rejetées. Les sous-régions d'Afrique centrale et occidentale sont à la traîne par rapport au reste de la région, avec une représentation des femmes au parlement de 20,4 et 14,2 pour cent respectivement.

**Il convient de noter que la transition post-conflit en Afrique subsaharienne a fourni un terrain fertile pour l'amélioration de la représentation des femmes par l'application de quotas solides et ambitieux prévus par la loi ou volontairement fixés par les partis.** Des progrès considérables ont été accomplis au Mozambique, au Rwanda et en Namibie, et un phénomène analogue est apparu plus récemment au Soudan du Sud.

## Moyen-Orient et Afrique de Nord : les changements politiques permettent une plus grande participation des femmes à la vie politique

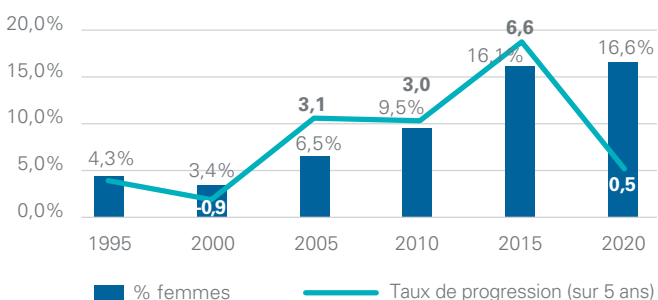
**Aujourd'hui, les femmes de la région MENA jouissent des mêmes droits politiques que les hommes. C'est sans aucun doute la plus grande avancée de ces 25 dernières années dans cette partie du monde. En 2020, la part des femmes dans les parlements s'élève à 16,6 pour cent, soit quatre fois plus qu'en 1995. Et en 2019, les Émirats arabes unis sont devenus le premier pays de la région à atteindre la parité.**

Pour les femmes de la région MENA, l'acquisition du droit de vote et de se présenter aux élections a été un processus lent. Au début des années 2000, longtemps après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les pays du Golfe ont été les derniers de la région à accorder les pleins droits politiques aux femmes. **Jusqu'à récemment, la région comprenait encore des parlements sans aucune femme.** Cette situation a pris fin en 2017, lorsque les premières femmes ont été nommées au Parlement du Qatar. Les progrès réalisés par les parlements des pays du Golfe ont également coïncidé avec le renforcement de leur intégration dans les relations interparlementaires. Lorsque l'Arabie saoudite et le Qatar ont rejoint l'UIP, en 2003 et 2006 respectivement, aucune femme ne siégeait dans leur parlement et les femmes ne bénéficiaient pas des mêmes droits politiques que les hommes. Cette question avait été soulevée régulièrement au sein de l'UIP. Aujourd'hui, les femmes occupent 20 pour cent et 9,8 pour cent des sièges dans les deux parlements considérés. Dans le cas de l'Arabie saoudite, elles ont également obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections locales.

**Les progrès concernant la représentation parlementaire des femmes dans la région MENA au cours de la dernière décennie sont étroitement liés au Printemps arabe, à savoir les soulèvements populaires qui ont eu lieu dans toute la région en 2011 et 2012.** Entre 1995 et 2010, la part des femmes dans les parlements de la région MENA a augmenté à un rythme moyen de 1 à 3 points de pourcentage tous les cinq ans. Néanmoins, entre 2010 et 2015, le taux de croissance a atteint 6 points de pourcentage, l'une des plus fortes augmentations sur cinq ans dans le monde depuis 1995, surpassée uniquement par la région du Pacifique avec une croissance de 7,8 points entre 1995 et 2000.

Figure 8

### Représentation des femmes dans les parlements nationaux de la région MENA – 1995-2020



**Les pays de la région ont adopté des réformes juridiques et constitutionnelles de manière à instaurer des systèmes de quotas destinés à garantir la représentation des femmes au parlement.** Le Maroc a été le premier à s'engager dans ce processus, en 2002. Il a ensuite été suivi par l'Iraq (2005), le Soudan (2008), l'Arabie saoudite (2011), l'Algérie, la Jordanie, la Libye et la Mauritanie (2012), l'Égypte et la Tunisie (2014), et les Émirats arabes unis (2019). Ces réformes ont conduit à des progrès sans précédent dans la région en ce qui concerne la représentation des femmes en politique. Les cinq pays de la région MENA qui ont réalisé les plus grands progrès en termes de représentation parlementaire des femmes depuis 1995 (Algérie, Arabie saoudite, Mauritanie, Maroc et Émirats arabes unis) ont tous adopté des quotas par sexe, notamment des quotas de candidats fixés par la loi et des sièges réservés aux femmes (selon leur système électoral).

Dans certains de ces pays, l'augmentation de la représentation des femmes a conduit à l'adoption de lois progressistes. En 2016, par exemple, une nouvelle loi criminalisant la violence à l'égard des femmes et le harcèlement sexuel est entrée en vigueur en Algérie. La Tunisie a fait de même en 2017 en adoptant sa première loi nationale sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence politique. Pourtant, dans toute la région, les femmes continuent de se heurter à des obstacles juridiques et sociaux qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits politiques. Reste à savoir si les parlements nouvellement élus poursuivront les réformes progressistes engagées. Lors des dernières élections, la part de femmes élues dans les deux parlements était inférieure à celle de 2016 (-6,5 points en Tunisie, et -5,8 points en Algérie). Malgré ces reculs, les deux pays demeurent parmi les six pays de la région MENA avec la plus forte présence de femmes au parlement.

**Les élections organisées dans la région MENA en 2019 ont donné des résultats mitigés.** C'est en Tunisie que le recul a été le plus marqué, la part de femmes parlementaires étant passée de 31,3 pour cent en 2014 à 24,8 pour cent en 2019. Le pays dispose d'une loi électorale très progressiste (parité avec alternance entre femmes et hommes sur les listes électorales). Néanmoins, le nombre de femmes candidates demeure instable, les partis se contentant de payer l'amende réglementaire lorsque leur liste ne respecte pas la loi électorale. En 2019, seuls 14,5 pour cent des candidats étaient des femmes. La situation en Tunisie est la preuve que les partis politiques conservent la mainmise, quitte à payer pour rester au pouvoir.

La plus forte progression dans la région a été enregistrée aux Émirats arabes unis, la part des sièges occupés par des femmes étant passée de 22,5 pour cent à 50 pour cent suite à l'adoption d'un nouveau quota fixé par décret présidentiel. Le pays avait déjà réalisé une première dans le monde arabe en élisant une femme à la présidence du Parlement en 2015. Selon le nouveau système de quota paritaire, si le nombre de candidates élues n'atteint pas le niveau requis, les sièges restants sont pourvus par nomination. En 2019, lorsque le quota a été appliqué pour la première fois, 20 sièges ont été réservés aux femmes, dont sept pourvus par des candidates élues et les 13 autres par nomination. Cette politique s'inscrit dans une stratégie plus large d'égalité des sexes qui vise à renforcer le rôle des femmes dans la société en général.

**Les récents progrès enregistrés dans la région MENA prouvent que les politiques de discrimination positive peuvent accroître la représentation des femmes, mais que davantage de mesures doivent être prises pour parvenir à un changement durable.** Les campagnes visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique peuvent rendre ces mécanismes plus efficaces.

Des citoyens koweïtiens manifestent pour les droits politiques des femmes devant le Parlement le jour où une loi a été adoptée pour accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections en 2005. L'octroi de droits politiques à toutes les femmes à travers le monde, sur un pied d'égalité avec les hommes, est l'une des principales avancées de ces 25 dernières années.  
© Yasser Al-Zayyat/AFP



En Jordanie, par exemple, la Commission nationale de la condition de la femme a mené une campagne de sensibilisation sur le rôle des femmes dans la vie politique à l'approche des élections de 2016. Intitulée «Parce qu'elle le peut... le pays le mérite», la campagne n'a pas atteint son objectif premier (accroître à 23 le nombre de sièges réservés aux femmes), mais elle a porté dans le débat public la question de la participation des femmes à la vie politique. En 2016, les femmes ont obtenu 15,4 pour cent des sièges à la Chambre des représentants jordanienne, soit le plus haut niveau dans l'histoire du pays. Et en 2017, le mouvement des femmes a remporté une victoire notable avec une campagne réussie visant à abroger un article du code pénal qui permettait aux auteurs d'agressions sexuelles d'échapper à toute sanction s'ils épousaient leur victime.

Dans les pays de la région MENA dépourvus de systèmes de quotas, la part de femmes au parlement demeure inférieure à 15 pour cent. Dans plusieurs de ces pays, les femmes occupent moins de 10 pour cent des sièges dans les chambres basses ou uniques : Qatar (9,8 % – quatre femmes au sein du Conseil de la choura dont les membres sont nommés), Koweït (6,3 %), Liban (4,7 %) et Oman (2,3 % – deux femmes à la chambre basse, contre une lors du précédent mandat, bien que les femmes occupent 17,4 % des sièges à la chambre haute dont les membres sont nommés).

Au Liban, la période de transition qui a suivi la fin de la guerre civile au début des années 1990 a été une occasion manquée de renforcer la participation politique des femmes. Malgré une hausse spectaculaire du nombre de candidates en 2018 – 86 femmes se sont présentées aux élections, contre 12 en 2009 –, seules six femmes siègent actuellement dans la chambre qui compte 128 membres (légère augmentation par rapport aux quatre femmes qui y siégeaient en 2009). La plupart des candidates se présentent sans étiquette, sans le soutien des structures traditionnelles des partis, ce qui renforce la domination masculine au sein du Parlement libanais.

### **L'un des principaux moteurs de la participation des femmes à la vie politique dans la région MENA est la prise en compte de leur rôle dans les processus de paix.**

Dans le cadre de la transition soudanaise vers la démocratie, un Conseil législatif de transition sera mis en place pour servir de législature intérimaire au Soudan jusqu'aux élections prévues en 2022. Le Conseil ne comptera pas plus de 300 membres, dont au moins 40 pour cent de femmes. Entre-temps, l'Initiative des femmes syriennes pour la paix et la démocratie a remporté un succès notable en s'attaquant à certains des principaux obstacles à l'élaboration d'un programme pour la paix en République arabe syrienne. Créé en 2016, le Conseil consultatif des femmes syriennes auprès de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie est la première initiative de facilitation du processus de paix de ce type. Il y a lieu d'espérer que l'implication des femmes dans les processus de paix et de renforcement de l'État ouvrira la voie à une participation durable des femmes à la vie politique dans ces pays.

En 2012, M<sup>me</sup> Asma al-Marwani, 28 ans, était devenue la plus jeune femme parlementaire d'**Algérie**. Elle a été réélue pour un second mandat en 2017. La position de femme titulaire est plutôt un phénomène récent sur la scène politique arabe et a sans aucun doute renforcé la position des femmes en politique dans la région MENA. L'Algérie a été l'un des premiers pays de la région à adopter des quotas par sexe ambitieux pour les élections. Le système mis en place en 2012 a permis d'accroître sensiblement la représentation des femmes algériennes au Parlement au cours des deux derniers mandats (32 % en 2012-2017, puis 25,8 % depuis 2017). Un forum de femmes parlementaires a été créé pour mieux faire entendre la voix des femmes au Parlement. Néanmoins, les partis politiques doivent jouer un rôle plus actif en ce qui concerne la promotion des femmes dans la politique algérienne.

Comme dans d'autres parties du monde, **la violence politique est une réalité pour de nombreuses femmes de la région MENA**. En Tunisie, par exemple, des recherches sur la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques ont montré que les femmes politiques ont subi des représailles lorsqu'elles ont tenté de signaler des actes de violence, alors que les auteurs masculins au sein des structures des partis n'ont pas été inquiétés<sup>7</sup>. La Tunisie est le seul pays de la région à avoir adopté une loi spécifique contre ce type de violence. Bien qu'il s'agisse d'une avancée, des mécanismes efficaces et une forte volonté politique sont nécessaires pour garantir l'application de la loi.

La région MENA continue d'enregistrer des progrès sans précédent en ce qui concerne l'émancipation politique et les droits des femmes. Les événements politiques qui ont débuté en décembre 2010 ont fourni de nouvelles opportunités pour renforcer et étendre les droits des femmes et la représentation de ces dernières dans la vie politique. Bien que l'augmentation de la part des femmes dans les parlements de la région MENA ait légèrement ralenti ces cinq dernières années, les mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité des sexes qui ont été mis en place pourraient garantir la présence indispensable des femmes sur la scène politique.

7 Yasmina Chouakri, *Violence Against Women in Political Parties: Analysis of the Situation in Tunisia* (Institut national démocratique, 2019). Voir <https://www.ndi.org/sites/default/files/02-12-2019-Tunisia%20%281%29.pdf> (consulté le 22 janvier 2020).

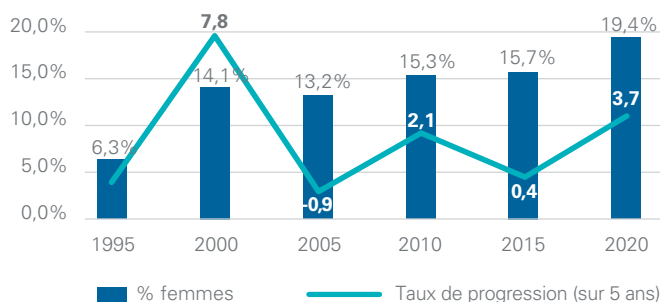
## Pacifique : de forts contrastes et un espoir croissant d'amélioration

**Dans la région du Pacifique, la représentation des femmes au parlement est traditionnellement faible. Depuis 2010, le Pacifique se situe à la dernière place du classement mondial, derrière la région MENA. Et malgré les avancées considérables réalisées dans plusieurs pays du Pacifique ces 25 dernières années, la région demeure la seule au monde où certains parlements ne comptent toujours aucune femme dans leurs rangs.**

La moyenne régionale est passée de 6,3 pour cent en 1995 à 19,4 pour cent en 2020 (+13,1 points), en grande partie grâce aux progrès réalisés en Australie et en Nouvelle-Zélande (30,5 % et 40,8 % de femmes dans leurs chambres basses ou uniques respectives). Sans ces deux pays, les chiffres s'élèvent à 2,3 pour cent en 1995 et à 6,4 pour cent en 2020 (+4,1 points).

Figure 9

### Représentation des femmes dans les parlements nationaux du Pacifique – 1995-2020



En 1995, les femmes étaient largement absentes des parlements de la région Pacifique, représentant moins de 10 pour cent des membres dans les chambres basses et uniques des divers parlements, à l'exception notable de la Nouvelle-Zélande (21,2 % des sièges occupés par des femmes).

Vingt-cinq ans plus tard, **trois pays de la région ne comptent toujours aucune femme dans leur parlement : les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu.** En 1995, en revanche, la région du Pacifique renfermait 4 des 10 pays du monde sans aucune femme parlementaire : Kiribati, la Micronésie, Palau et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Entre 2012 et 2016, la Papouasie-Nouvelle-Guinée comptait deux femmes parlementaires – la plus forte représentation de ces 25 dernières années – obtenue grâce au travail effectué par un vaste mouvement de femmes pour soutenir les candidates. En décembre 2011, le projet de loi sur l'égalité et la participation a été présenté au Parlement dans le but d'inscrire dans la loi 22 sièges réservés aux femmes. Néanmoins, la majorité qualifiée requise pour adopter un amendement constitutionnel n'a pas été atteinte et les sièges réservés aux femmes n'ont pu être incorporés dans la loi.

En 2020, les femmes occupent au moins 10 pour cent des sièges de la chambre basse ou unique du parlement dans seulement 6 des 14 pays de la région : Nouvelle-Zélande (40,8 %), Australie (30,5 %), Fidji (19,6 %), Palau (12,5 %), Nauru (10,5 %) et Samoa (10 %).

**Dans un registre plus positif, la région du Pacifique a enregistré entre 2015 et 2020 l'un des taux de croissance les plus élevés au monde (+3,7 points de pourcentage) en ce qui concerne la représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements.** Cela pourrait indiquer que le mouvement des femmes devient de plus en plus actif et que la perception traditionnelle du rôle des femmes dans la société commence à évoluer. Ces cinq dernières années, plusieurs pays ont enregistré une croissance relativement rapide : Palau (+12 points), Nouvelle-Zélande (+9,4 points) et Tuvalu (+7,4 points).

Dans d'autres États insulaires du Pacifique, tels que les Îles Salomon (+4 points), Samoa (+3,9 points) et Tonga (+3,8 points), la hausse a été plus faible ces cinq dernières années. Aux Samoa et aux Îles Salomon, cette modeste croissance s'explique en grande partie par les quotas fixés par la loi. Lors des élections de 2019 aux Îles Salomon, deux femmes parlementaires ont été élues sur un total de 25 candidates, soit la plus forte proportion de femmes au Parlement depuis l'indépendance du pays en 1978. Seules quatre femmes ont été élues au Parlement depuis que le pays a acquis son indépendance.

**Outre les Îles Salomon, quatre autres pays de la région ont organisé des élections parlementaires en 2019 : l'Australie, les îles Marshall, Nauru et Tuvalu.**

Ces 25 dernières années, la part des femmes a augmenté à un rythme plus rapide en Australie que dans tous les autres

Aux **Fidji**, la représentation des femmes a considérablement augmenté ces 25 dernières années, passant de 4,3 pour cent en 1995 à 19,6 pour cent en 2020 (+15,3 points de pourcentage). Lors des dernières élections, qui se sont tenues en 2018, les femmes ont joué un rôle clé en tant qu'électrices et candidates. Ces élections ont permis aux femmes de remporter un nombre record de sièges au Parlement, en partie grâce à la hausse du nombre de candidates : 56 femmes se sont présentées en 2018 (23,8 % des candidats), contre 44 en 2014 (17,8 %). La nomination en 2014 de la première femme à la présidence du Parlement des Fidji a certainement eu une influence. Cette femme a été perçue comme un modèle et a encouragé davantage de femmes à prendre part à la vie politique. Elle a fait modifier le règlement intérieur du Parlement pour y intégrer le principe d'égalité des sexes. Elle a également jeté les bases pour la création d'un forum de femmes parlementaires, qui a finalement vu le jour en 2019, réunissant des femmes parlementaires de tous bords pour faire progresser l'égalité des sexes.



Une Timoraise âgée montre son doigt tâché d'encre lors des élections parlementaires de juillet 2012, où un record de 38,5 pour cent des sièges ont été remportés par des femmes grâce à un système de quota efficace. Le Timor-Leste demeure l'un des pays d'Asie où la participation des femmes à la vie politique est la plus forte. © Valentino Dariell de Sousa/AFP

pays de la région. En 1995, les femmes occupaient 8,8 pour cent des sièges à la Chambre des représentants (chambre basse). En 2020, ce chiffre s'élève à 30,4 pour cent. La hausse la plus forte a eu lieu entre 1995 et 2000, lorsque la part des femmes a atteint 20 pour cent pour la première fois. Le rythme a quelque peu ralenti depuis. Le quota volontaire de 40 pour cent adopté par le parti travailliste australien en 2002 a apporté une contribution importante. Plus récemment, lors des élections de 2019, un mouvement de la société civile a fait passer pour la première fois la part des femmes à la chambre basse au-dessus de la barre des 30 pour cent. Au Sénat (chambre haute), les femmes ont obtenu 37 sièges en 2019 (contre 30 auparavant), rapprochant ainsi la chambre de la parité, avec 48,7 pour cent de femmes.

À Nauru, lors des élections de 2019, la part des femmes au Parlement a quasiment doublé, passant de 5,3 pour cent à 10,5 pour cent, le score le plus élevé de ces 25 dernières années. Des projets visant à instaurer un système de sièges réservés aux femmes ont été débattus lors du processus de réforme constitutionnelle en 2006, en vain.

Suite aux élections de 2019, le nombre de femmes au Parlement a diminué à Tuvalu et aux îles Marshall,

contrairement à la tendance haussière observée dans l'ensemble de la région.

Dans la région du Pacifique, plusieurs obstacles entravent la participation des femmes à la vie politique. Les chefs traditionnels locaux sont pour la plupart des hommes, et cette tendance s'étend à la politique nationale. En outre, la dispersion géographique de la région complique les campagnes pour les femmes, car ces dernières ne peuvent souvent pas se permettre d'effectuer de longs déplacements et assument la plupart des responsabilités familiales. Le Pacifique connaît également l'un des niveaux les plus élevés de violence sexiste, ce qui entrave encore davantage la pleine participation des femmes à tous les domaines de la vie.

#### **Asie : une croissance toujours plus faible**

**Depuis 1995, la part des femmes dans l'ensemble des parlements asiatiques est passée de 13,2 à 20 pour cent. Avec 6,8 points de pourcentage, l'Asie a enregistré le taux de croissance le plus faible de toutes les régions depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.**

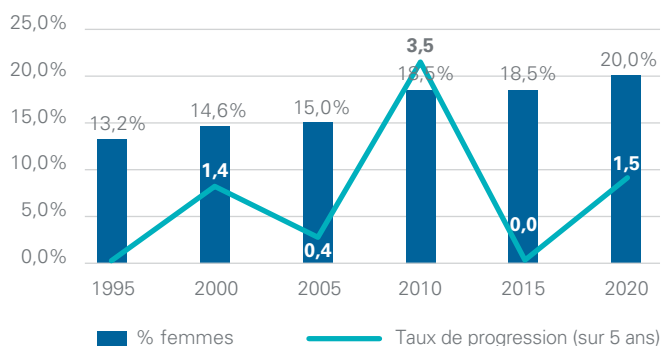
À quelques exceptions près, de petites avancées et de fréquents reculs ont fait perdre du terrain à l'Asie par rapport aux autres régions. En 1995, l'Asie occupait la deuxième place, à égalité avec l'Europe. En 2020, elle a chuté à la quatrième place parmi les six régions, ayant perdu de son dynamisme alors que d'autres enregistraient des avancées.

En 2020, seuls trois pays – le Timor-Leste (38,5 %), le Népal (32,7 %) et l'Ouzbékistan (32 %) – ont dépassé la barre des 30 pour cent de femmes au parlement. Une poignée d'autres pays ont dépassé le seuil de 25 pour cent de sièges occupés par des femmes dans les chambres uniques ou basses du parlement et se rapprochent ainsi du niveau de la masse critique : Philippines (28 %), République démocratique populaire lao (27,5 %), Kazakhstan (27,1 %), Afghanistan (27 %) et Viet Nam (26,7 %).

La part des femmes dans les parlements asiatiques a augmenté à son rythme le plus rapide entre 2005 et 2010 (+3,5 points), en grande partie suite à l'instauration de mesures juridiques visant à améliorer la représentation des femmes au Népal (30 % de sièges réservés) et au Kirghizistan (quotas par sexe de 30 %). En revanche, ces dix dernières années, le taux de croissance n'a été que de 1,5 point de pourcentage.

Figure 10

#### Représentation des femmes dans les parlements nationaux d'Asie – 1995-2020



**Les champions de la région – le Népal et le Timor-Leste – ont atteint le seuil minimum de 30 pour cent grâce à des réformes juridiques prises à la suite de conflits.** Au Népal, la Constitution de 1990 exigeait qu'au moins 5 pour cent des candidats aux élections à la Chambre des représentants soient des femmes. La Constitution intérimaire de 2007 avait fixé un quota obligatoire de 33 pour cent, applicable à tous les partis politiques. Ce quota a ensuite été confirmé dans la Constitution de 2015. Depuis que le quota a été appliqué pour la première fois en 2007, les femmes ont toujours occupé au moins 30 pour cent des sièges. Elles ont également gravi les échelons dans l'échelle du pouvoir. En 2015, M<sup>me</sup> Bidhya Devi Bhandari est devenue la toute première femme Présidente du Népal. La même année, l'élection d'une femme à la présidence de l'Assemblée constituante a été une autre première pour le Népal. Aux termes de la Constitution de 2015, le poste de président ou de vice-président de chaque chambre du Parlement fédéral

doit être occupé par une femme. À ce jour, aucune femme n'a été élue présidente du Parlement népalais depuis sa création en 2018.

Le Timor-Leste a adopté dans sa législation des quotas de femmes parmi les plus progressistes au monde. Les quotas ont commencé à être débattus pendant la période post-conflit (1999-2001), sous l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), avant d'être finalement adoptés en 2006. Depuis 2007, date à laquelle le quota de 30 pour cent a été appliqué pour la première fois, les femmes ont toujours occupé au moins 27,7 pour cent des sièges parlementaires. En 2011, la loi électorale a été révisée afin d'inclure une femme toutes les trois places sur les listes de candidats. Les élections de 2012 ont donné lieu à un taux record de femmes au Parlement (38,5 %) et les candidates ont obtenu la même part de sièges aux élections de 2018.

#### Un processus analogue de renforcement de l'État a donné des résultats impressionnants en Afghanistan.

En 2004, le pays a adopté une nouvelle Constitution qui comprend une disposition prévoyant 27 pour cent de sièges réservés aux femmes à la chambre basse. Si les candidates ne remportent pas d'emblée suffisamment de sièges, les sièges restants sont attribués aux candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à ce que le seuil des 27 pour cent soit atteint. Après le renversement des Talibans en 2001, l'Afghanistan a fait l'objet d'une pression internationale concertée en vue de faire participer les femmes à la vie politique. Néanmoins, il faudra encore du temps pour que l'importance de la représentation politique des femmes soit véritablement comprise et acceptée. La menace permanente de la violence et l'instabilité de la situation sécuritaire posent des difficultés supplémentaires pour faire progresser la démocratie et l'égalité des sexes.

**Ces cinq dernières années, les principales avancées en termes de représentation des femmes dans les chambres basses et uniques ont été enregistrées en Ouzbékistan (+16 points, 2019), en Thaïlande (+10 points, également 2019) et au Bhoutan (+8,5 points, 2018).**

En Ouzbékistan, des quotas par sexe ont été inscrits dans la loi électorale en 2004. La proportion de femmes au Parlement a ainsi augmenté de façon spectaculaire. Lors des élections de 2019, 41 pour cent des candidats désignés étaient des femmes et tous les partis ont dépassé le seuil de 30 pour cent. Les femmes détiennent aujourd'hui 32 pour cent des sièges dans la chambre basse.

En 2019, la Thaïlande a organisé ses premières élections depuis le coup d'État de 2014. Il s'agissait également des premières élections organisées en vertu de la Constitution de 2017 qui, bien qu'elle ne prévoie pas de quotas par sexe, dispose que les partis politiques doivent tenir compte de l'égalité des sexes avant de présenter des candidats aux élections (article 90).

Au Bhoutan, dont les dernières élections ont eu lieu en 2018, la part de femmes parlementaires est passée de

6,4 pour cent à un niveau record de 14,9 pour cent. Pour rappel, le Parlement ne comportait aucune femme en 1995. Plusieurs obstacles empêchent les femmes de se présenter aux élections : tous les candidats doivent avoir une formation universitaire et les fonctionnaires ne peuvent pas se présenter (de nombreuses femmes ayant une formation universitaire travaillent comme fonctionnaires). En outre, les garçons sont de longue date plus nombreux que les filles dans l'enseignement secondaire et supérieur. Le Réseau d'autonomisation des femmes du Bhoutan (BNEW), une organisation de la société civile, agit pour apporter des solutions à ces problèmes en constituant des réseaux et en renforçant les capacités et le leadership des femmes afin qu'elles puissent participer à la vie sociale, économique et politique du Bhoutan sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le **Kazakhstan** ne dispose pas de quotas par sexe fixés par la loi. Néanmoins, depuis que le pays a retrouvé son indépendance en 1991, la politique de l'État vise à apporter un soutien législatif aux femmes. Le Kazakhstan a été le premier pays d'Asie centrale à créer une entité nationale destinée à promouvoir l'égalité des sexes (la Commission nationale de la femme et de la politique familiale et démographique). Adoptée en 2009, la Loi relative aux garanties publiques concernant l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes régit la politique d'égalité des sexes. Le Kazakhstan a également adopté une Stratégie 2006-2016 sur l'égalité des sexes. Il semble que l'engagement du gouvernement à promouvoir l'égalité des sexes ait pu avoir un impact positif sur la représentation des femmes au Parlement, qui a atteint 27,1 pour cent en 2020 (contre 13,4 % en 1995). En 2019, le pays a élu pour la première fois une femme à la présidence du Sénat.

**Quatre pays asiatiques (Brunei Darussalam, Iran, Maldives et Sri Lanka) n'ont pas encore franchi la barre des 10 pour cent de femmes dans la chambre basse ou unique de leur parlement.** Depuis ces 25 dernières années, jamais la part de femmes au sein du Parlement iranien n'a été aussi élevée qu'aujourd'hui. Aux Maldives, où les dernières élections ont eu lieu en 2019, la part des sièges détenus par les femmes au Parlement (4,6 %) est inférieure à celle de 1995 (5,9 %). La part la plus élevée (12 %) a été enregistrée entre 2005 et 2008. Au Sri Lanka, en revanche, la représentation des femmes au Parlement demeure inchangée par rapport au niveau de 1995 (5,3 %). Ces quatre pays ne sont pas encore décidés, dans le cadre de leur transition politique, à accroître la participation des femmes dans tous les domaines de la vie et à créer une dynamique en faveur de l'émancipation politique des femmes.

## Enseignements

**Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing est l'occasion de marquer une pause et d'observer l'évolution de la représentation parlementaire des femmes au cours du dernier quart de siècle. En 2020, il n'existe aucun pays où les femmes ne peuvent participer au processus électoral sur un pied d'égalité avec les hommes. En 1995, quelques pays n'avaient toujours pas accordé aux femmes le droit de voter ou de se présenter aux élections. En 1995, les femmes occupaient 11,3 pour cent des sièges parlementaires à travers le monde. Aujourd'hui, elles en détiennent près de 25 pour cent. Des quotas – fixés par la loi ou appliqués volontairement par les partis politiques – ont été adoptés dans toutes les régions du monde et ont contribué à faire progresser la participation des femmes à la vie politique.**

### Les quotas, un outil vers la parité

La représentation politique des femmes n'ayant cessé de s'accroître ces 25 dernières années, les attentes sont de plus en plus fortes. Atteindre une masse critique de 30 pour cent de femmes n'est plus l'objectif. En 2020, les quotas sont considérés comme un simple tremplin vers la parité. À l'heure actuelle, les femmes occupent au moins 40 pour cent des sièges parlementaires dans 24 pays. Trois pays – Bolivie, Cuba et Émirats arabes unis – ont atteint la parité dans leur chambre basse ou unique, tandis qu'au Rwanda, 60 pour cent des parlementaires sont des femmes. Ce changement de paradigme est à mettre au crédit de pays pionniers qui ont commencé à adopter des mesures d'égalité des sexes il y a longtemps, et qui affichent aujourd'hui une ambition et une ténacité croissantes concernant la mise en œuvre de ces mesures. L'Europe et les Amériques – régions avec la plus longue tradition d'application de quotas – sont les leaders incontestés en matière de représentation des femmes. Dans les Amériques, la proportion de femmes parlementaires a déjà franchi la barre symbolique des 30 pour cent, et l'Europe n'est qu'à 0,1 point de pourcentage de ce même seuil.

L'expérience de divers pays montre que les quotas fonctionnent lorsqu'ils sont accompagnés d'objectifs ambitieux et de mécanismes de mise en œuvre solides – et lorsqu'ils sont combinés à d'autres mesures. Il peut s'agir de mesures d'incitation qui encouragent les partis politiques à recruter et à nommer des femmes, de politiques qui uniformisent les conditions d'accès au financement, ou encore de campagnes de sensibilisation menées par la société civile et les médias sur l'importance de l'égalité des sexes en politique.

### Les périodes de transition politique insufflent une dynamique

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes ont acquis une force politique pendant les périodes de transition politique et dans les situations d'après conflit,

que ce soit en Afrique du Sud, en Namibie, au Népal, au Rwanda ou au Timor-Leste, et plus récemment au Soudan du Sud et dans la région MENA. En jouant leur rôle dans les mouvements de libération, dans les protestations pacifiques et dans les efforts de consolidation de la paix, les femmes se sont frayé un chemin dans la vie politique. À l'avenir, le quota de 40 pour cent de femmes au sein du Conseil législatif de transition du Soudan devrait se traduire par un engagement politique durable en faveur des femmes.

Les femmes subissent certaines des pires conséquences de la guerre, notamment les violences sexistes et sexuelles. Elles sont également des acteurs clés dans la résolution pacifique des conflits et le rétablissement de la justice dans les zones d'après conflit<sup>8</sup>. En 2020, le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité pourrait être l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique en vue de renforcer le rôle des femmes dans les processus de consolidation de la paix et de transition politique.

### **L'influence des femmes au parlement, un phénomène qui compte**

L'égalité des sexes en politique n'est pas qu'une question de chiffres. Les postes que les femmes occupent au sein du parlement sont également révélateurs de leur influence dans les prises de décision et de leur capacité à orienter les travaux parlementaires. Les femmes demeurent sous-représentées dans les fonctions de direction des parlements : 20,5 pour cent des présidents de parlement sont des femmes, alors que ces dernières représentent 24,9 pour cent des parlementaires.

L'influence des femmes est souvent amplifiée par les forums de femmes parlementaires. On dénombre aujourd'hui dans les parlements 156 forums formels ou informels de femmes. Ces forums se sont avérés indispensables pour faire valoir le point de vue et les besoins spécifiques des femmes dans les processus parlementaires et les environnements de travail. Les forums de femmes rassemblent des femmes parlementaires de tous bords en vue d'élaborer un programme commun, et il n'est pas rare que des parlementaires hommes prennent part à ces travaux. Ces derniers travaillent souvent en étroite collaboration avec les groupes de femmes pour faire remonter la voix des femmes des communautés locales vers les enceintes de décision, en demandant des réformes juridiques et des crédits budgétaires en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

### **Les parlements doivent être sensibles au genre**

En tant qu'institutions, les parlements ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration de processus et d'environnements de

travail qui favorisent la pleine participation des femmes. Mais la sensibilité au genre ne se limite pas à garantir la pleine participation des femmes. Il s'agit également de veiller à ce que les travaux parlementaires fassent progresser l'égalité des sexes dans la société. Si les recherches montrent que les femmes parlementaires ont permis de faire avancer les travaux sur l'égalité des sexes, cet objectif doit être poursuivi par l'ensemble de l'institution, aussi bien par les femmes que par les hommes.

### **Les dirigeants de parlement, sources de changement**

Les présidents de parlement hommes se sont avérés être de précieux alliés pour renforcer l'influence des femmes au parlement et rendre l'institution davantage sensible au genre. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les présidents de parlement hommes ont mis en place des réformes pour répondre aux besoins des parlementaires ayant des enfants en bas âge. Au Kenya, les parlementaires peuvent désormais emmener leurs jeunes enfants avec eux lors des déplacements en lien avec les travaux de leur commission, et le Parlement a désigné un haut référent pour les questions de genre. Et en 2019, les présidents de parlement hommes ont promu la création d'un forum de femmes à Fidji et à Djibouti.

De même, les présidentes de parlement ont entrepris des réformes audacieuses pour faire progresser l'égalité des sexes au sein de l'institution et ont aussi servi de modèles à d'autres femmes. On peut citer par exemple la mise en place de quotas de femmes à la tête des commissions parlementaires (Ouganda), l'inscription de l'égalité des sexes dans le règlement intérieur du parlement (Fidji) et la création d'un parlement des femmes rurales (Namibie).

## **La voie à suivre**

**Les législateurs, les gouvernements, les partis politiques et la société civile doivent adopter une approche globale en matière d'égalité des sexes en politique. Le fait de mettre l'accent non plus sur les femmes elles-mêmes, mais sur le rôle des institutions et des hommes dans les efforts d'ouverture en faveur des femmes et dans la promotion de l'égalité des sexes devrait contribuer à accélérer les progrès. Les tendances présentées ci-dessous pourraient jouer un rôle décisif pour faire progresser l'égalité des sexes en politique.**

### **Faire de la parité femmes-hommes la norme**

Les quotas par sexe ont été progressivement révisés pour atteindre la parité. L'objectif devrait désormais être que tous les pays adoptent un quota fixé par la loi exigeant 50 pour cent de femmes au parlement d'ici 2030. Cela constituerait un pas important vers l'égalité dans la vie politique. En 2016, une résolution de l'UIP demandait aux parlements de fixer une échéance pour atteindre l'objectif d'au moins 30 pour cent de sièges détenus par des femmes, puis une

<sup>8</sup> Christina Bache, *Women's role in peace processes*, (Commission FEMIM, Parlement européen, 2019). Voir [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL\\_STU\(2019\)608869](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU(2019)608869).



Des femmes parlementaires dénoncent des actes sexistes inacceptables lors d'une session spéciale au Parlement ukrainien à Kiev, en mai 2019. © Sergii Kharchenko/NurPhoto

seconde échéance au terme de laquelle la proportion serait portée à 50 pour cent<sup>9</sup>. Cette approche a été soutenue dans une récente déclaration conjointe de l'UIP et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes<sup>10</sup>.

Pour être efficaces, les quotas doivent non seulement fixer des objectifs ambitieux, mais aussi être conçus de manière à produire des résultats, avec des sanctions claires en cas de non-respect. Étant donné que le fait de se porter candidat ne constitue que le premier pas vers le succès électoral, des mesures supplémentaires doivent être prises pour permettre aux femmes d'être présélectionnées et placées en position éligible pour certains sièges ou postes sur les listes (système d'alternance des sexes sur les listes électorales). Des dispositions analogues pourraient également être prévues pour les femmes dans les gouvernements locaux et au sein de l'exécutif.

9 UIP, *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. Résolution adoptée à l'unanimité par la 135<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 27 octobre 2016). Voir <http://archive.ipu.org/conf-f/135/item4.pdf>

10 Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et UIP, *Leadership politique des femmes : atteindre la parité d'ici 2030*. Déclaration commune (Genève, 8 mars 2019). Voir <https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2019-03/leadership-politique-des-femmes-atteindre-la-parite-dici-2030-1>.

### Créer un environnement favorable : mettre en place des politiques et des mécanismes solides qui tiennent compte de la dimension de genre

Aujourd'hui, dans de nombreuses régions du monde, les femmes se heurtent à une forte remise en cause de leurs droits humains durement acquis. Dans la mesure où ce phénomène compromet la mise en œuvre du principe d'égalité des sexes dans son ensemble, le renforcement des mécanismes nationaux visant à défendre l'égalité des sexes est devenu une priorité urgente. Les gouvernements et les parlements doivent veiller à ce que les stratégies nationales intègrent une perspective de genre et à ce que des lois, budgets et politiques sensibles au genre soient adoptés et mis en œuvre. À l'heure actuelle, 2,5 milliards de femmes et de filles vivent dans des juridictions qui comportent des lois discriminatoires à leur égard. La réforme et l'abrogation de ces lois devraient être une priorité dans les années à venir. De même, les gouvernements devraient élaborer des politiques qui favorisent l'égalité d'accès aux ressources – notamment la propriété, l'héritage et les prestations sociales – et permettent de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. Toutes ces mesures devraient créer un

11 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, *Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties* (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE [BIDDH], Varsovie, 2014).

environnement qui favorise une plus grande représentation des femmes dans la prise de décisions politiques.

### Les partis politiques ouvrent la voie à l'égalité des sexes

Les partis politiques sont souvent les gardiens de la participation des femmes à la vie politique<sup>11</sup>. Dans les partis politiques, les femmes, notamment celles qui se présentent aux élections, se heurtent à toute une série d'obstacles. Il peut s'agir par exemple de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe dans les procédures et les pratiques des partis, d'un manque de sensibilité à la dimension de genre dans le choix des candidats et les actions de communication, ou encore d'une répartition inéquitable des ressources des partis entre les candidats. Des mesures telles que la mise en place de quotas au sein des partis, une direction bicéphale et l'alternance femmes-hommes aux fonctions dirigeantes, ainsi que la création de sections de femmes au sein des partis politiques, contribueraient toutes à garantir que les partis appliquent des politiques respectueuses de l'égalité des sexes. Afin d'améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de leurs structures, les partis politiques peuvent réaliser des audits internes sur l'égalité des sexes avec le soutien d'ONG et d'experts externes. Ils peuvent également organiser des sessions de formation spéciales destinées à développer

les compétences des candidates, et nommer des membres expérimentées du parti, notamment celles qui accomplissent un mandat électif, pour encadrer les femmes au début de leur carrière politique. Les partis peuvent également envisager de créer un fonds de campagne électorale distinct pour les candidates et d'inscrire ce fonds dans leur règlement.

### Environnement parlementaire : renforcer la sensibilité au genre et la tolérance zéro sur les questions de sexisme et de violence à l'égard des femmes

Les parlements du monde entier ont été conçus à l'origine comme des organes à prédominance masculine. Pour cette raison, ils sont généralement inadaptés aux besoins des femmes. L'augmentation du nombre de femmes au parlement n'a pas nécessairement changé la donne. Les femmes continuent d'assumer une grande part des responsabilités familiales et domestiques. La perspective de voir les débats parlementaires se prolonger dans la soirée, voire jusqu'aux premières heures du jour, peut les dissuader d'entrer en politique. De plus, les locaux des parlements ne sont pas adaptés aux femmes, notamment celles qui allaitent ou ont des enfants en bas âge. Les parlements peuvent prendre un certain nombre de mesures pour réformer les pratiques et les

Grève pour le climat organisée à Quito (Équateur) en septembre 2019 dans le cadre d'un mouvement mondial mené principalement par des jeunes femmes. Une femme tient un panneau sur lequel il est écrit « Nous manifestons aujourd'hui pour la planète ! Ni les femmes ni la Terre ne sont un territoire à conquérir ! » © Rodrigo Buendia/AFP



structures de travail adaptées aux hommes, et créer un environnement de travail qui favorise la vie de famille et soit davantage sensible au genre. L'UIP apporte son soutien aux parlements nationaux qui souhaitent procéder à une évaluation de leur sensibilité au genre. Les parlements peuvent se référer au *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* publié en 2012 et à la méthodologie d'auto-évaluation qui y est associée pour obtenir des orientations à ce sujet. Plusieurs parlements ont déjà pris des mesures à cet égard. Récemment, au Royaume-Uni, un exercice d'auto-évaluation réalisé en 2018 a incité la Chambre des communes à instaurer le vote par procuration pour les parlementaires en congé parental.

La violence en politique est depuis de nombreuses années au cœur des débats sur la participation des femmes aux processus politiques. Selon les données de l'UIP tirées du bulletin thématique de 2016 intitulé *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires*, 44,4 pour cent des femmes parlementaires interrogées ont déclaré avoir reçu des menaces de mort, de viol, de passage à tabac ou d'enlèvement pendant leur mandat parlementaire. La violence et les normes préjudiciables peuvent réduire les femmes au silence, bloquer leur représentation et entraver leur pleine participation, même lorsque les lois et les institutions officielles garantissent l'égalité. La violence a un effet dissuasif et compromet les efforts déployés pour recruter des femmes candidates. Afin de lutter contre ce phénomène, de plus en plus de pays adoptent des lois et des politiques visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes en politique. Le Mexique en est l'exemple le plus récent. Les parlements et les partis politiques doivent adopter des politiques qui permettent de lutter contre le harcèlement sexuel, notamment des mécanismes de plainte efficaces et des sanctions contre les auteurs. Les responsables politiques – hommes et les femmes – doivent œuvrer de concert pour façonner et promouvoir une culture institutionnelle qui offre un environnement de travail sûr pour tous. En 2019, l'UIP a publié des lignes directrices à l'intention des parlements sur la façon de lutter contre ce fléau<sup>12</sup>.

### **Médias traditionnels et réseaux sociaux : menace ou opportunité ?**

Les recherches sur la couverture médiatique des candidates et des femmes politiques montrent que leur sous-représentation ou leur représentation biaisée dans les médias nuisent aux aspirations et au succès électoral des femmes<sup>13</sup>. Les parlements nationaux peuvent contrer cette tendance en adoptant des lois qui encouragent un traitement positif des femmes dans les médias et favorisent l'égalité des sexes dans la sphère publique.

Les parlements peuvent également mettre en place des campagnes éducatives via les médias pour lutter contre les stéréotypes sexistes et aussi instaurer une règle obligeant les partis politiques à assurer la parité dans les émissions de campagne électorale.

À une époque où les médias traditionnels véhiculent des préjugés sexistes, les réseaux sociaux pourraient donner des chances égales aux femmes et ainsi faciliter leur victoire aux élections. Les campagnes sur les réseaux sociaux coûtent nettement moins cher que les campagnes classiques et permettent aux candidats d'atteindre directement les citoyens. Néanmoins, les réseaux sociaux exposent les candidates et les femmes politiques à de nouvelles formes de violence. Il faut donc mettre en place un cadre réglementaire et juridique solide qui oblige les plateformes de réseaux sociaux à dépister et lutter contre les agressions en ligne envers les femmes. Les propos sexistes doivent être traités comme une forme de propos haineux, y compris lorsqu'ils sont proférés en ligne. Les propos sexistes fragilisent la participation des femmes à la politique et, au bout du compte, la démocratie elle-même. De même, les candidates qui reçoivent une formation sur l'utilisation sûre des réseaux sociaux sont à la fois plus susceptibles d'être élues et moins susceptibles d'être exposées à ces risques.

### **De nouveaux enjeux politiques, une nouvelle génération de femmes ?**

Alors que les responsables politiques et les citoyens ressentent les effets de la grave crise climatique qui réclame des mesures urgentes, les femmes parlementaires ont un rôle particulier à jouer. Certains travaux montrent que la présence des femmes dans les parlements nationaux conduit les pays à adopter des politiques climatiques plus strictes<sup>14</sup>. Les femmes ont peut-être là une nouvelle possibilité de faire bouger les lignes. Pour les nouvelles générations de femmes, l'urgence climatique pourrait devenir une motivation à s'engager en politique.

De toutes les catégories par âge et par sexe, les jeunes femmes sont les moins représentées dans les parlements nationaux, et la part de jeunes parlementaires augmente plus rapidement chez les hommes que chez les femmes. Les femmes de moins de 40 ans n'occupent que 5 pour cent des sièges parlementaires<sup>15</sup>. Les parlements et les partis politiques peuvent jouer un rôle clé pour favoriser la participation des jeunes femmes à la vie politique, par exemple en mettant en place des programmes d'autonomisation spécifiques, ou en permettant aux jeunes femmes d'accéder à des postes de direction et en leur proposant des possibilités de formation et de

12 UIP, *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* (2019). Voir <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2019-11/lignes-directrices-pour-l-elimination-du-sexisme-du-harcèlement-et-de-la-violence-à-l-égard-des-femmes-dans-les-parlements>.

13 Amanda Haraldsson et Lena Wängnerud, "The effect of media sexism on women's political ambition: evidence from a worldwide study," *Feminist Media Studies*, Volume 19: 2019, n° 4. Voir <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14680777.2018.1468797>.

14 Astghik Mavisakalyan and Yashar Tarverdi, "Gender and climate change: Do female parliamentarians make difference?," *European Journal of Political Economy*, vol. 56 (janvier 2019). Voir <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0176268017304500>.

15 UIP, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* 2018. Voir <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-08/la-representation-des-jeunes-dans-les-parlements-nationaux-2018>.

mentorat. L'instauration de quotas de jeunes, assortie d'une disposition en faveur de la parité femmes-hommes, contribuerait grandement à améliorer l'équilibre âge/sexe en politique.

Dans le sillage du mouvement #MeToo, et suite au recul de nombreux droits des femmes durement acquis, la mobilisation des jeunes générations de femmes pourrait avoir un impact bénéfique sur la participation des femmes à la vie politique, permettant ainsi de sauvegarder les droits existants et d'en obtenir de nouveaux. Pour avancer, il est essentiel de développer des alliances de défense des droits des femmes incluant aussi bien des hommes que des garçons. Mais de telles initiatives ne modifieront le paysage politique que si elles sont soutenues et dotées de ressources suffisantes.

La demande croissante de renouveau politique devrait également faciliter l'entrée des jeunes et de personnes – femmes et hommes – issues d'horizons plus diversifiés dans la vie politique. Les gouvernements ne peuvent mener des politiques progressistes en matière d'égalité et de justice sociale que si l'on donne la parole aux personnes longtemps laissées pour compte. La parité et la diversité de la représentation – notamment la diversité des âges et origines ethniques – améliorent les prises de décisions et peuvent largement contribuer à renforcer la confiance dans la démocratie et les institutions.

# Annexe

## Les femmes dans les chambres basses et uniques des parlements en 1995 et en 2020\*

| Pays                              | % de femmes en 1995 | % de femmes en 2020 | Variation en pts de pourcentage |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| 1 Rwanda                          | 4,3                 | 61,3                | 57,0                            |
| 2 Émirats arabes unis             | 0,0                 | 50,0                | 50,0                            |
| 3 Andorre                         | 3,6                 | 46,4                | 42,8                            |
| 4 Bolivie (État plurinational de) | 10,8                | 53,1                | 42,3                            |
| 5 Éthiopie                        | 2,0                 | 38,8                | 36,8                            |
| 6 Macédoine du Nord               | 3,3                 | 40,0                | 36,7                            |
| 7 Bélarus                         | 3,8                 | 40,0                | 36,2                            |
| 8 Équateur                        | 4,5                 | 39,4                | 34,9                            |
| 9 Mexique                         | 14,2                | 48,2                | 34,0                            |
| 10 France                         | 6,4                 | 39,5                | 33,1                            |
| 11 Costa Rica                     | 14,0                | 45,6                | 31,6                            |
| 12 Sénégal                        | 11,7                | 43,0                | 31,3                            |
| 13 Nicaragua                      | 16,3                | 47,3                | 31,0                            |
| 14 Cuba                           | 22,8                | 53,2                | 30,4                            |
| 15 Belgique                       | 12,0                | 40,7                | 28,7                            |
| " Dominique                       | 9,4                 | 38,1                | 28,7                            |
| 17 Espagne                        | 16,0                | 44,0                | 28,0                            |
| 18 Monaco                         | 5,6                 | 33,3                | 27,7                            |
| 19 Portugal                       | 13,0                | 40,0                | 27,0                            |
| 20 Grenade                        | 20,0                | 46,7                | 26,7                            |
| 21 Djibouti                       | 0,0                 | 26,2                | 26,2                            |
| 22 Ouzbékistan                    | 6,0                 | 32,0                | 26,0                            |
| 23 République-Unie de Tanzanie    | 11,2                | 36,9                | 25,7                            |
| 24 Suriname                       | 5,9                 | 31,4                | 25,5                            |
| 25 Royaume-Uni                    | 9,2                 | 33,9                | 24,7                            |
| 26 Namibie                        | 18,1                | 42,7                | 24,6                            |
| 27 Burundi                        | 12,3                | 36,4                | 24,1                            |
| 28 Albanie                        | 5,7                 | 29,5                | 23,8                            |
| 29 El Salvador                    | 10,7                | 33,3                | 22,6                            |
| 30 Australie                      | 8,8                 | 30,5                | 21,7                            |
| 31 Afrique du Sud                 | 25,0                | 46,4                | 21,4                            |
| 32 Italie                         | 15,1                | 35,7                | 20,6                            |
| 33 Angola                         | 9,5                 | 30,0                | 20,5                            |
| " Suisse                          | 21,0                | 41,5                | 20,5                            |
| 35 Mauritanie                     | 0,0                 | 20,3                | 20,3                            |
| " Singapour                       | 3,7                 | 24,0                | 20,3                            |
| 37 Pérou                          | 10,0                | 30,0                | 20,0                            |
| " République de Moldova           | 4,8                 | 24,8                | 20,0                            |
| " Saint-Marin                     | 11,7                | 31,7                | 20,0                            |
| 40 Maroc                          | 0,6                 | 20,5                | 19,9                            |

|    | Pays                                   | % de femmes<br>en 1995 | % de femmes<br>en 2020 | Variation en pts<br>de pourcentage |
|----|----------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| "  | Trinité-et-Tobago                      | 11,1                   | 31,0                   | 19,9                               |
| 42 | Nouvelle-Zélande                       | 21,2                   | 40,8                   | 19,6                               |
| 43 | Philippines                            | 8,8                    | 28,0                   | 19,2                               |
| 44 | Algérie                                | 6,7                    | 25,8                   | 19,1                               |
| 45 | Cameroun                               | 12,2                   | 31,1                   | 18,9                               |
| 46 | Kenya                                  | 3,0                    | 21,8                   | 18,8                               |
| 47 | Lesotho                                | 4,6                    | 23,3                   | 18,7                               |
| 48 | Pakistan                               | 1,8                    | 20,2                   | 18,4                               |
| 49 | Tunisie                                | 6,7                    | 24,9                   | 18,2                               |
| 50 | République démocratique populaire lao  | 9,4                    | 27,5                   | 18,1                               |
| 51 | Roumanie                               | 4,1                    | 21,9                   | 17,8                               |
| 52 | Togo                                   | 1,2                    | 18,7                   | 17,5                               |
| 53 | Malawi                                 | 5,6                    | 22,9                   | 17,3                               |
| 54 | Arménie                                | 6,3                    | 23,5                   | 17,2                               |
| "  | Zimbabwe                               | 14,7                   | 31,9                   | 17,2                               |
| 56 | Lituanie                               | 7,1                    | 24,1                   | 17,0                               |
| "  | Ukraine                                | 3,8                    | 20,8                   | 17,0                               |
| 58 | Bosnie-Herzégovine                     | 4,5                    | 21,4                   | 16,9                               |
| 59 | Sainte-Lucie                           | 0,0                    | 16,7                   | 16,7                               |
| 60 | Vénézuela (République bolivarienne du) | 5,9                    | 22,2                   | 16,3                               |
| 61 | République dominicaine                 | 11,7                   | 27,9                   | 16,2                               |
| "  | Tadjikistan                            | 2,8                    | 19,0                   | 16,2                               |
| 63 | Mozambique                             | 25,2                   | 41,2                   | 16,0                               |
| 64 | Estonie                                | 12,9                   | 28,7                   | 15,8                               |
| "  | Guinée                                 | 7,0                    | 22,8                   | 15,8                               |
| 66 | Pologne                                | 13,0                   | 28,7                   | 15,7                               |
| 67 | Argentine                              | 25,3                   | 40,9                   | 15,6                               |
| "  | Iraq                                   | 10,8                   | 26,4                   | 15,6                               |
| 69 | Fidji                                  | 4,3                    | 19,6                   | 15,3                               |
| "  | République de Corée                    | 2,0                    | 17,3                   | 15,3                               |
| 71 | Chili                                  | 7,5                    | 22,6                   | 15,1                               |
| 72 | Lettonie                               | 15,0                   | 30,0                   | 15,0                               |
| 73 | Bhoutan                                | 0,0                    | 14,9                   | 14,9                               |
| "  | Turquie                                | 2,4                    | 17,3                   | 14,9                               |
| 75 | Guyana                                 | 20,0                   | 34,8                   | 14,8                               |
| 76 | Grèce                                  | 6,0                    | 20,7                   | 14,7                               |
| 77 | Kirghizistan                           | 4,8                    | 19,2                   | 14,4                               |
| 78 | Cambodge                               | 5,8                    | 20,0                   | 14,2                               |
| "  | Chypre                                 | 5,4                    | 19,6                   | 14,2                               |
| "  | Panama                                 | 8,3                    | 22,5                   | 14,2                               |
| 81 | Honduras                               | 7,0                    | 21,1                   | 14,1                               |
| "  | Israël                                 | 9,2                    | 23,3                   | 14,1                               |
| "  | Jordanie                               | 1,3                    | 15,4                   | 14,1                               |
| "  | Uruguay                                | 7,1                    | 21,2                   | 14,1                               |
| 85 | Cabo Verde                             | 11,1                   | 25,0                   | 13,9                               |

|     | Pays                             | % de femmes<br>en 1995 | % de femmes<br>en 2020 | Variation en pts<br>de pourcentage |
|-----|----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| 86  | Paraguay                         | 2,5                    | 16,3                   | 13,8                               |
| 87  | Kazakhstan                       | 13,4                   | 27,1                   | 13,7                               |
| 88  | Guinée équatoriale               | 7,5                    | 21,0                   | 13,5                               |
| 89  | Bulgarie                         | 13,3                   | 26,7                   | 13,4                               |
| "   | Mongolie                         | 3,9                    | 17,3                   | 13,4                               |
| "   | Niger                            | 3,6                    | 17,0                   | 13,4                               |
| "   | Slovénie                         | 14,4                   | 27,8                   | 13,4                               |
| 93  | Islande                          | 25,4                   | 38,1                   | 12,7                               |
| 94  | Autriche                         | 26,8                   | 39,3                   | 12,5                               |
| "   | États-Unis d'Amérique            | 10,9                   | 23,4                   | 12,5                               |
| "   | Finlande                         | 33,5                   | 46,0                   | 12,5                               |
| "   | Palaos                           | 0,0                    | 12,5                   | 12,5                               |
| "   | République tchèque               | 10,0                   | 22,5                   | 12,5                               |
| 99  | Maurice                          | 7,6                    | 20,0                   | 12,4                               |
| 100 | Madagascar                       | 3,6                    | 15,9                   | 12,3                               |
| 101 | Malte                            | 1,5                    | 13,4                   | 11,9                               |
| 102 | Croatie                          | 7,9                    | 19,2                   | 11,3                               |
| 103 | Canada                           | 18,0                   | 29,0                   | 11,0                               |
| 104 | Bangladesh                       | 10,3                   | 20,9                   | 10,6                               |
| 105 | Thaïlande                        | 6,1                    | 16,2                   | 10,1                               |
| "   | Zambie                           | 6,7                    | 16,8                   | 10,1                               |
| 107 | Luxembourg                       | 20,0                   | 30,0                   | 10,0                               |
| 108 | Congo                            | 1,6                    | 11,3                   | 9,7                                |
| 109 | Barbade                          | 10,7                   | 20,0                   | 9,3                                |
| 110 | Gabon                            | 5,9                    | 14,8                   | 8,9                                |
| "   | Irlande                          | 12,0                   | 20,9                   | 8,9                                |
| 112 | Viet Nam                         | 18,5                   | 26,7                   | 8,2                                |
| 113 | Indonésie                        | 12,2                   | 20,3                   | 8,1                                |
| 114 | Burkina Faso                     | 5,6                    | 13,4                   | 7,8                                |
| "   | République démocratique du Congo | 5,0                    | 12,8                   | 7,8                                |
| 116 | Brésil                           | 7,0                    | 14,6                   | 7,6                                |
| 117 | Colombie                         | 10,8                   | 18,3                   | 7,5                                |
| 118 | Sao Tomé-et-Principe             | 7,3                    | 14,6                   | 7,3                                |
| 119 | Géorgie                          | 6,9                    | 14,1                   | 7,2                                |
| "   | Inde                             | 7,2                    | 14,4                   | 7,2                                |
| "   | Japon                            | 2,7                    | 9,9                    | 7,2                                |
| "   | Mali                             | 2,3                    | 9,5                    | 7,2                                |
| 123 | Turkménistan                     | 18,0                   | 25,0                   | 7,0                                |
| 124 | Saint-Kitts-et-Nevis             | 13,3                   | 20,0                   | 6,7                                |
| 125 | Libéria                          | 5,7                    | 12,3                   | 6,6                                |
| "   | Malaisie                         | 7,8                    | 14,4                   | 6,6                                |
| "   | Suède                            | 40,4                   | 47,0                   | 6,6                                |
| 128 | Eswatini                         | 3,1                    | 9,6                    | 6,5                                |
| "   | Guatemala                        | 12,5                   | 19,0                   | 6,5                                |
| "   | Kiribati                         | 0,0                    | 6,5                    | 6,5                                |

|     | Pays                                          | % de femmes<br>en 1995 | % de femmes<br>en 2020 | Variation en pts<br>de pourcentage |
|-----|-----------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| 131 | Koweït                                        | 0,0                    | 6,3                    | 6,3                                |
| 132 | Danemark                                      | 33,5                   | 39,7                   | 6,2                                |
| 133 | Belize                                        | 3,4                    | 9,4                    | 6,0                                |
| "   | Slovaquie                                     | 14,7                   | 20,7                   | 6,0                                |
| 135 | Antigua-et-Barbuda                            | 5,3                    | 11,1                   | 5,8                                |
| "   | Jamaïque                                      | 11,7                   | 17,5                   | 5,8                                |
| 137 | Samoa                                         | 4,3                    | 10,0                   | 5,7                                |
| 138 | Ghana                                         | 8,0                    | 13,1                   | 5,1                                |
| 139 | Allemagne                                     | 26,3                   | 31,2                   | 4,9                                |
| "   | Nauru                                         | 5,6                    | 10,5                   | 4,9                                |
| 141 | Azerbaïdjan                                   | 12,1                   | 16,8                   | 4,7                                |
| 142 | Bahamas                                       | 8,2                    | 12,8                   | 4,6                                |
| 143 | Tonga                                         | 3,3                    | 7,4                    | 4,1                                |
| 144 | Côte d'Ivoire                                 | 8,0                    | 12,0                   | 4,0                                |
| "   | Îles Salomon                                  | 2,1                    | 6,1                    | 4,0                                |
| "   | Liechtenstein                                 | 8,0                    | 12,0                   | 4,0                                |
| 147 | Chine                                         | 21,0                   | 24,9                   | 3,9                                |
| 148 | Comores                                       | 2,4                    | 6,1                    | 3,7                                |
| "   | Guinée-Bissau                                 | 10,0                   | 13,7                   | 3,7                                |
| 150 | Saint-Vincent-et-les Grenadines               | 9,5                    | 13,0                   | 3,5                                |
| 151 | Îles Marshall                                 | 3,0                    | 6,1                    | 3,1                                |
| 152 | République arabe syrienne                     | 9,6                    | 12,4                   | 2,8                                |
| 153 | Iran (République islamique d')                | 3,4                    | 5,9                    | 2,5                                |
| 154 | Fédération de Russie                          | 13,4                   | 15,8                   | 2,4                                |
| "   | Liban                                         | 2,3                    | 4,7                    | 2,4                                |
| 156 | Norvège                                       | 39,4                   | 41,4                   | 2,0                                |
| 157 | Bénin                                         | 6,0                    | 7,2                    | 1,2                                |
| 158 | Botswana                                      | 10,0                   | 10,8                   | 0,8                                |
| "   | Gambie                                        | 7,8                    | 8,6                    | 0,8                                |
| 160 | Hongrie                                       | 11,4                   | 12,1                   | 0,7                                |
| 161 | Pays-Bas                                      | 32,7                   | 33,3                   | 0,6                                |
| 162 | Micronésie (États fédérés de)                 | 0,0                    | 0,0                    | 0,0                                |
| "   | Papouasie-Nouvelle-Guinée                     | 0,0                    | 0,0                    | 0,0                                |
| "   | Sri Lanka                                     | 5,3                    | 5,3                    | 0,0                                |
| 165 | Yémen                                         | 0,7                    | 0,3                    | -0,4                               |
| 166 | Tchad                                         | 16,4                   | 15,4                   | -1,0                               |
| 167 | Haïti                                         | 3,8                    | 2,5                    | -1,3                               |
| 168 | Tuvalu                                        | 7,7                    | 6,3                    | -1,4                               |
| 169 | Maldives                                      | 6,3                    | 4,6                    | -1,7                               |
| 170 | Vanuatu                                       | 2,2                    | 0,0                    | -2,2                               |
| 171 | République populaire démocratique<br>de Corée | 20,1                   | 17,6                   | -2,5                               |
| 172 | Seychelles                                    | 27,3                   | 21,2                   | -6,1                               |

\* Pays pour lesquels des données sont disponibles pour 1995 et 2020.





Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50  
+41 22 919 41 60  
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

---

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2020 – ISSN 1993-520x

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à préserver la paix et elle impulse un changement démocratique positif par le dialogue politique et une action concrète.

L'UIP remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Małgorzata Grabarek, qui a rédigé le texte du présent rapport. Nous tenons également à remercier Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour leur soutien financier aux travaux de l'UIP sur l'égalité des sexes, dont la présente publication.

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.

Traduction par Pierre Covos.

Mise en page par Philippe Boisson, imprimé par Courand.